

Parti conservateur du Canada

ÉNONCÉ DE POLITIQUE



**Tel que modifié par les délégués au
Congrès national
le 11 juin 2011**

**Tel que consolidé par le Comité national des politiques
et approuvé par l'Exécutif national**

Principes fondateurs

Le cadre constitutionnel et les politiques fondamentales du Parti conservateur du Canada seront dirigés par les principes suivants :

- L'équilibre entre la responsabilité fiscale, les politiques sociales progressistes et les responsabilités et droits individuels.
- La création d'une coalition nationale dont les membres partagent des principes et des valeurs et reflétant la diversité socio-économique, culturelle et régionale du Canada.
- Le développement de cette coalition, faisant place aux différences et au respect des traditions, tout en reconnaissant le concept que la force du Canada n'a d'égale que la somme de ses parties.
- Le Parti conservateur du Canada fonctionnera d'une manière responsable et rendra compte à ses membres.
- La croyance à un Canada souverain et uni dont le gouvernement obéit à la Constitution canadienne, à la suprématie des institutions parlementaires démocratiques et à la primauté du droit.
- La croyance à l'égalité de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.
- La croyance aux libertés individuelles, notamment la liberté d'expression, de culte et d'assemblée.
- La croyance à la monarchie constitutionnelle, aux institutions parlementaires et au processus démocratique.
- La conviction que c'est dans le cadre d'un système parlementaire fédéral que la diversité de notre pays trouve sa meilleure expression, et qu'il est souhaitable d'établir des administrations provinciales et territoriales fortes.
- La croyance à l'égalité du statut de la langue française et de la langue anglaise, de même qu'aux droits et privilèges égaux qu'elles confèrent au chapitre de leur utilisation dans toutes les institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.
- La conviction que le meilleur moyen de garantir la prospérité et le bien-être des Canadiens et Canadiennes est de donner à chacun :
 - La liberté de défendre ses intérêts légitimes propres et éclairés dans une économie concurrentielle;
 - La possibilité de jouir, dans la mesure du possible, des fruits de son travail; et
 - Le droit à la propriété.
- La conviction qu'un gouvernement responsable doit respecter les règles d'une gestion fiscale prudente et se limiter aux responsabilités qui ne peuvent raisonnablement être cédées par l'individu à autrui.

- La conviction qu'il revient aux individus de subvenir à leurs propres besoins, à ceux de leur famille et à ceux des personnes à leur charge, tout en reconnaissant que le gouvernement doit être présent pour les citoyens qui font appel à son aide et à sa compassion.
 - La conviction que le Canada, en tant que pays, de même que son gouvernement, doit avoir pour objectif, grâce à un leadership réfléchi et prudent, de créer un climat favorable à la récompense de l'initiative individuelle, à la poursuite de l'excellence, à la sécurité et à la protection de la vie privée, et à la prospérité découlant d'une économie de libre marché concurrentielle.
 - La conviction que la qualité de l'environnement fait partie intégrante de notre patrimoine et doit être protégée par chaque génération pour la prochaine.
 - La croyance à un Canada conscient de ses obligations en tant que membre de la communauté internationale.
 - La conviction qu'un gouvernement bon et responsable tient compte des besoins de la population qu'il représente et que ses représentants, en tout temps, observent les règles d'éthique et se comportent avec intégrité, honnêteté et dans le meilleur intérêt de tous.
 - La croyance que tous les Canadiens et Canadiennes devraient avoir un accès raisonnable à des soins de santé de qualité, peu importe leur capacité de payer.
 - La croyance que le meilleur potentiel pour atteindre les objectifs économiques et sociaux repose sur un régime commercial mondial ouvert et équitable.
-

Table des matières

ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA	1
A) RÔLE DU GOUVERNEMENT	1
1. Rôle du gouvernement	1
B) RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT.....	2
2. Responsabilité ministérielle	2
3. Excellence dans la fonction publique	2
4. Saine gestion financière	2
5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement	2
C) RÉFORME DÉMOCRATIQUE	3
6. Hauts fonctionnaires du Parlement	3
7. Vote libre	3
8. Nomination des juges à la Cour suprême	3
9. Réforme du Sénat.....	3
10. Réforme électorale	3
11. Indépendance de l'appareil judiciaire	4
12. Parlement, tribunaux et Charte	4
13. Droits de propriété	4
D) FÉDÉRALISME D'OUVERTURE	5
14. Fédéralisme	5
15. Réforme de la Fédération.....	5
16. Déséquilibre fiscal	5
E) POLITIQUE FINANCIÈRE.....	6
17. Loi sur l'équilibre budgétaire	6
18. Remboursement de la dette.....	6
19. Simplification du code fiscal	6
20. Allègement fiscal	6
21. Soutenir les familles.....	7
22. Contrôle des dépenses.....	7
23. Péréquation	8
24. Politique monétaire	8
F) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE.....	9
25. Principes économiques	9
26. Développement industriel	9
27. Science, recherche et développement	10
28. Restrictions sur la propriété étrangère	11
29. Infrastructure.....	11
30. Institutions financières.....	11
31. Organisme national de réglementation des valeurs mobilières	11
32. Travail.....	11
33. Développement régional	12
34. Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets	12

35. Loi sur le droit d'auteur	12
36. Développement du Nord canadien.....	12
37. Souveraineté dans l'Arctique.....	13
38. Cadre stratégique énergétique à long terme.....	13
39. Mines	14
G) COMMERCE.....	15
40. Commerce international.....	15
41. Commerce interprovincial	15
H) TRANSPORTS	16
42. Principes sur les transports	16
43. Transport aérien	16
44. Transport terrestre.....	16
I) ENVIRONNEMENT	18
45. Principes environnementaux.....	18
46. Air pur et réduction des gaz à effet de serre	18
47. Énergie de remplacement et combustibles de transition.....	18
48. Sites contaminés	19
49. Exploitation des ressources extracôtières	19
50. Eau – Grands Lacs	20
51. Déversement illégal d'hydrocarbures	20
52. Cartographie des aquifères.....	20
53. Espèces aquatiques envahissantes	21
J) SANTÉ	22
54. Soins de santé.....	22
55. Vérification de l'assurance-maladie	22
56. Promotion du bien-être	22
57. Protection des travailleurs à risque	22
58. Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé	23
59. Produits pharmaceutiques.....	23
60. Produits de santé naturels	23
61. Procréation assistée et recherche connexe	23
62. Loi sur l'avortement.....	24
K) POLITIQUE SOCIALE.....	25
63. Principes sociaux	25
64. Éducation postsecondaire	25
65. Prêts étudiants	25
66. Assurance-emploi	26
67. Famille et mariage	26
68. Garde partagée	26
69. Garde d'enfants.....	26
70. Femmes.....	27
71. Personnes âgées	27
72. Épargne-retraite	28
73. Logement et sans-abri.....	28
74. Loi nationale sur l'invalidité.....	29

L) AFFAIRES AUTOCHTONES.....	30
75. Principes.....	30
76. Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones.....	30
77. Pouvoir législatif et démocratique de l'autonomie gouvernementale des Autochtones	30
78. Transparence dans les affaires autochtones	31
79. Respect du cadre constitutionnel canadien	31
80. Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale.....	31
81. Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral	32
82. Vérification des résultats des affaires autochtones	32
83. Droit foncier des Premières nations.....	32
84. Biens matrimoniaux des Premières nations	33
85. Choix en matière d'éducation pour les Premières nations.....	33
M) JUSTICE PÉNALE	34
86. Principes de justice	34
87. Contrevenants dangereux.....	34
88. Registre des prédateurs sexuels	34
89. Protection des femmes enceintes	35
90. Imposition des peines.....	35
91. Armes à feu.....	35
92. Crime organisé.....	35
93. Jeunes contrevenants.....	36
94. Violence familiale.....	36
95. Protection de l'enfance	36
96. Registre des personnes disparues.....	37
97. Exploitation sexuelle au Canada.....	37
N) COMMUNICATIONS	38
98. Système canadien de radiodiffusion	38
99. Industrie canadienne de la production	38
100. La connexion Internet.....	38
O) CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA.....	39
101. Principes sur la diversité.....	39
102. Multiculturalisme.....	39
103. Langues officielles.....	39
P) CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS.....	40
104. Principes sur le patrimoine	40
105. Arts et culture.....	40
106. Sport amateur	40
Q) CANADA RURAL.....	41
107. Principes ruraux	41
R) AGRICULTURE	42
108. Principes agricoles	42

109. Accords commerciaux agricoles	43
110. Commission canadienne du blé	43
111. Gestion des approvisionnements	43
S) PÊCHES	44
112. Pêches	44
113. Transport maritime.....	44
T) IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS	45
114. Principes sur l'immigration	45
115. Soutien à l'établissement	45
116. Immigration de travailleurs temporaires.....	45
117. Demandes, permis et frais d'établissement.....	46
118. Reconnaissance des titres de compétences étrangers	46
119. Détermination du statut de réfugié.....	47
U) AFFAIRES ÉTRANGÈRES	48
120. Passage de clandestins.....	48
121. Principes sur les affaires étrangères.....	48
122. Aide étrangère – Aide publique au développement.....	48
123. Rôle du Parlement dans les affaires étrangères.....	49
124. Traités internationaux.....	49
V) DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ	50
125. Stratégie de défense « Le Canada d'abord ».....	50
126. Anciens combattants	51
127. Sécurité	51
W) UNE DÉMOCRATIE FORTE –	
ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES	53
128. Principes sur l'élaboration des politiques	53



ÉNONCÉ DE POLITIQUE DU PARTI CONSERVATEUR DU CANADA

A) RÔLE DU GOUVERNEMENT

1. Rôle du gouvernement

Le Parti conservateur croit que le rôle du gouvernement est de :

- i) protéger la vie et les biens de ses citoyens ;
- ii) veiller à l'égalité des chances ;
- iii) favoriser un environnement au sein duquel les individus et l'initiative personnelle peuvent prospérer ;
- iv) garantir la sécurité de nos frontières et la sécurité des citoyens, au pays et à l'étranger ;
- v) offrir aux Canadiens les services qui ne peuvent pas être offerts de manière plus efficiente et efficace par des particuliers ou par le secteur privé ;
- vi) entretenir et améliorer l'infrastructure nationale.



B) RESPONSABILITÉ DU GOUVERNEMENT

2. Responsabilité ministérielle

La responsabilité ministérielle devant le Parlement représente l'un des éléments fondamentaux du gouvernement parlementaire. Le Parti conservateur est déterminé à appliquer les principes de la responsabilité du gouvernement. Nous pensons que les ministres devraient continuer à avoir un pouvoir et à être tenus responsables des politiques qu'ils élaborent et des mesures administratives qui sont prises par leurs ministères.

3. Excellence dans la fonction publique

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens méritent une fonction publique professionnelle qui est efficace, efficiente et indépendante. Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait tirer profit de la législation sur la protection en cas de dénonciation pour assurer que ceux qui dévoilent des affaires de corruption et des actes répréhensibles sont à l'abri de représailles. Nous continuons à soutenir toute mesure qui améliore l'efficacité et la responsabilité de la fonction publique.

4. Saine gestion financière

Le Parti conservateur croit :

i) que le gouvernement devrait poursuivre le travail pour renforcer les fonctions de vérification interne et de contrôle du gouvernement, assurant que l'application des programmes correspond à l'objet de ces derniers, que les dépenses sont mesurées par rapport aux objectifs visés, et que les dépassements de coûts sont immédiatement portés à l'attention du Parlement ;

ii) au rôle de vérificateur du Conseil du Trésor ;

iii) que le vérificateur général devrait pouvoir présenter ses rapports au greffier de la Chambre des communes quand le Parlement ne siège pas, et que ces rapports devraient être rendus publics par le Président de la Chambre ;

iv) que le gouvernement devrait assurer la transparence, l'exactitude et la confiance à l'égard des finances publiques en autorisant le vérificateur général à examiner tous les documents rattachés à l'État, y compris ceux de l'ensemble des organismes gouvernementaux, des sociétés d'État, de l'Office d'investissement du Régime de pensions du Canada et des fondations.

5. Chevauchements et gaspillage au gouvernement

Le Parti conservateur croit que le gouvernement fédéral devrait établir un processus détaillé pour rationaliser les services gouvernementaux et éliminer le gaspillage, les chevauchements et les doubles emplois inutiles entre les paliers de gouvernement et au sein des ministères du gouvernement fédéral et entre eux.

C) RÉFORME DÉMOCRATIQUE

6. Hauts fonctionnaires du Parlement

Le Parti conservateur croit que les hauts fonctionnaires comme le vérificateur général, le directeur général des élections, le contrôleur général, le commissaire à l'éthique, le commissaire à l'information et le commissaire à la protection de la vie privée devraient être nommés par le Parlement et rendre compte à celui-ci.

7. Vote libre

Le Parti conservateur croit au rétablissement de la responsabilité démocratique à la Chambre des communes en permettant le vote libre.

- i) Tous les votes devraient être libres, sauf les votes portant sur le Budget, le Budget principal des dépenses et les principales initiatives gouvernementales.
- ii) En ce qui concerne les votes sur des questions d'ordre moral, telles que l'avortement, la définition du mariage et l'euthanasie, le Parti reconnaît que ses membres ont des convictions personnelles profondes qui peuvent diverger, et le droit des députés d'adopter des positions en consultation avec leurs électeurs et de voter librement.

8. Nomination des juges à la Cour suprême

Le Parti conservateur croit que les nominations à la Cour suprême du Canada devraient être ratifiées par un vote libre au Parlement, après avoir été autorisées par le Comité de la justice de la Chambre des communes.

9. Réforme du Sénat

Le Parti conservateur est en faveur de l'élection des sénateurs.

- i) Le Parti conservateur croit à un Sénat égal, afin de remédier à la répartition inégale de la population canadienne et d'assurer un équilibre qui protège les intérêts régionaux.
- ii) Nous croyons que si les citoyens d'une province ou d'un territoire, par un vote démocratique, choisissent des personnes qualifiées pour être nommées au Sénat, le gouvernement devrait maintenir la pratique de combler toute vacance au Sénat pour cette province ou ce territoire en choisissant parmi ces personnes élues.

10. Réforme électorale

Le Parti conservateur croit que la discussion sur des changements éventuels au système électoral est utile dans une démocratie saine.

- i) En examinant les options de réforme électorale, nous croyons que le gouvernement ne devrait pas appuyer un nouveau système électoral qui affaiblira le lien entre les députés et leurs électeurs, qui créera

de grandes circonscriptions impossibles à gérer, ou qui renforcera le contrôle de l'appareil du parti au détriment des députés.

ii) Un référendum national devrait être tenu avant la mise en application de toute proposition de réforme électorale.

iii) Le versement annuel aux partis politiques fédéraux de 1,95 \$ par vote obtenu lors de l'élection fédérale précédente financé à même les fonds publics devrait être aboli immédiatement et les partis politiques fédéraux ne devraient recevoir pour tout financement public que ce qui est prévu actuellement dans la *Loi électorale du Canada*.

11. Indépendance de l'appareil judiciaire

Le Parti conservateur croit qu'un appareil judiciaire indépendant est une protection essentielle à la liberté des Canadiens contre l'exercice d'un pouvoir arbitraire par l'État.

12. Parlement, tribunaux et Charte

Le Parti conservateur croit que le Parlement, et non pas les tribunaux, l'organe législatif du Canada.

i) Nous sommes en faveur de la formation d'un Comité d'examen judiciaire parlementaire chargé de répondre aux décisions des tribunaux, lesquelles, de l'avis du Parlement, devraient être assujetties à la loi.

ii) Nous réaffirmons la légitimité de la totalité de la *Charte des droits et libertés*, y compris l'article 33 (disposition de dérogation).

iii) Nous sommes en faveur d'une législation retirant le pouvoir de la Commission canadienne des droits de la personne et du Tribunal canadien des droits de la personne de régler, de recevoir, d'enquêter sur ou de juger les plaintes relatives à l'article 13 de la *Loi canadienne sur les droits de la personne*.

13. Droits de propriété

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait demander l'accord des provinces afin de modifier la Constitution pour y inclure ces droits, et pour garantir que personne ne doit se voir privé de ces droits sans l'application régulière de la loi et une indemnisation complète, juste et opportune.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait adopter une loi assurant qu'une indemnisation complète, juste et opportune est versée à toutes les personnes qui se voient privées de leurs droits de propriété ou personnels en raison d'une initiative, d'une politique, d'un processus, d'une réglementation ou d'une loi du gouvernement fédéral.



D) FÉDÉRALISME D'OUVERTURE

14. Fédéralisme

Le Parti conservateur est en faveur du rétablissement de l'équilibre constitutionnel entre les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux.

i) Le Parti conservateur respecte le principe du fédéralisme et la notion de provinces fortes au sein du Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces afin d'améliorer la vie des Canadiens, tout en respectant le partage des pouvoirs et des responsabilités précisé dans la Constitution du Canada.

ii) Nous croyons que l'exercice du pouvoir fédéral de dépenser dans des domaines de compétences provinciales devrait être limité, et que les provinces devraient être autorisées à avoir recours au refus de participer, avec une pleine indemnisation, si elles veulent se retirer d'un programme fédéral nouveau ou modifié, dans des domaines de compétences partagées ou exclusivement provinciales.

15. Réforme de la Fédération

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait envisager de réformer le fédéralisme canadien, en tenant compte de :

a) la nécessité de consolider la position du Québec au sein de la fédération canadienne, car la province n'a pas accepté la *Loi constitutionnelle, 1982* ;

b) la nécessité de remédier au sentiment d'aliénation des citoyens de l'Ouest ; et

c) l'importance de créer un partenariat à long terme avec les Peuples autochtones.

ii) Nous croyons que le nouveau Conseil de la fédération est une innovation importante dans les relations intergouvernementales au Canada, et qu'il pourrait améliorer la collaboration entre les gouvernements tout en respectant la diversité régionale et la flexibilité au sein de la fédération. Nous soutenons les activités du Conseil de la fédération et encouragerons l'élaboration de meilleures méthodes de partage de l'information entre les provinces.

16. Déséquilibre fiscal

Le Parti conservateur croit que l'équilibre fiscal, créé par le Budget 2007, doit être maintenu.



E) POLITIQUE FINANCIÈRE

17. Loi sur l'équilibre budgétaire

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait adopter une loi sur l'équilibre budgétaire, prévoyant des dépassements en cas d'urgence nationale ou dans d'autres circonstances définies et vraisemblablement rares.

18. Remboursement de la dette

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait continuer à rembourser la dette nationale, réduisant ainsi le paiement d'intérêts sur la dette, qui représente le plus important engagement budgétaire fédéral.

ii) Nous sommes en faveur de l'adoption d'un plan de remboursement de la dette selon lequel la majeure partie de l'excédent budgétaire sera allouée au remboursement de la dette afin d'avoir un ratio dette-PIB bien en deçà de 20 % le plus rapidement possible, ayant ainsi une plus grande flexibilité pour supporter les pressions financières dues au vieillissement de la population canadienne.

19. Simplification du code fiscal

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait simplifier la *Loi sur l'impôt*, en supprimer les nombreuses complexités accumulées au fil des ans et simplifier le Formulaire d'impôt.

20. Allègement fiscal

i) Le Parti conservateur est en faveur d'un allègement fiscal général à la fois immédiat et à long terme. La réduction de l'impôt des particuliers est une priorité pour le Parti conservateur, parce qu'elle augmente le salaire net et le niveau de vie de tous les Canadiens.

ii) Nous encourageons le gouvernement à poursuivre la réduction de l'imposition des sociétés. La réduction de l'imposition des sociétés encourage les entreprises étrangères et canadiennes à investir au Canada, ce qui se traduit par des emplois plus nombreux et mieux rétribués pour les travailleurs canadiens. Une réduction de l'imposition des sociétés entraîne aussi plus d'emplois et de meilleurs rendements pour les participants aux régimes de retraite et les détenteurs de REER, de fonds communs de placement et de placements en actions ordinaires.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait réduire l'impôt sur les gains en capital et éliminer l'impôt sur les gains en capital réinvestis. La réduction de l'impôt sur les gains en capital encourage l'épargne et l'investissement, ce qui signifie plus de capital pour les entreprises canadiennes, plus d'emplois pour les travailleurs canadiens et de meilleurs rendements pour les investisseurs canadiens. Voilà pourquoi nous soutenons de nouvelles mesures, notamment l'augmentation de l'exonération à vie des gains en capital pour les propriétaires de petites entreprises, les agriculteurs, les exploitants de lots boisés et les pêcheurs.

iv) Nous croyons que les cotisations sociales ne devraient pas être supérieures au montant requis pour financer adéquatement le régime d'assurance-emploi, car des cotisations sociales inutilement élevées sont une taxe sur la création d'emplois. La réduction des cotisations sociales stimule l'embauche et l'expansion des entreprises.

v) Le régime fiscal canadien doit être fondé sur l'équité. Nous encourageons le gouvernement à continuer à éliminer les échappatoires comme le recours aux paradis fiscaux, qui minent l'assiette fiscale canadienne et permettent aux sociétés d'éviter de payer de l'impôt au Canada. Le Parti conservateur appuie le concept selon lequel toute forme d'imposition doit être juste et raisonnable. Le gouvernement devrait travailler à éliminer les cas de taxation d'une taxe.

21. Soutenir les familles

Le Parti conservateur reconnaît qu'il faut soutenir les familles et les enfants. Nous croyons qu'il faut freiner la baisse du taux de natalité au Canada en réduisant les obstacles imposés à ceux qui veulent fonder une famille, assurant ainsi le bien-être et la durabilité à long terme de nos communautés.

i) Nous sommes en faveur de l'équité fiscale pour les familles par l'élimination des inégalités entre les familles à un et deux revenus, et par une déduction pour les enfants à charge.

ii) Nous sommes en faveur de l'élimination de tous les désavantages fiscaux pour les familles, notamment celles qui gardent leurs enfants à la maison. Nous reconnaissons la valeur économique des parents à la maison et soutenons l'adoption de mesures d'équité fiscale comme le partage du revenu pour les couples avec enfants.

iii) Nous reconnaissons également que nombre de personnes âgées ne gagnaient qu'un seul revenu alors que l'un des parents restait à la maison pour s'occuper des enfants. Nos aînés méritent une équité fiscale qui éliminera l'écart entre les familles à un et à deux revenus à la retraite.

iv) Le Parti conservateur reconnaît la valeur des aidants naturels et est en faveur d'un allègement fiscal pour les familles qui dispensent des soins à domicile.

22. Contrôle des dépenses

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait renforcer l'exécution de la loi et les pénalités prévues au Code criminel pour les fraudes impliquant l'utilisation à mauvais escient de l'argent des contribuables.

ii) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait établir un système d'évaluation des programmes afin d'assurer que tous les principaux programmes de dépense du gouvernement sont régulièrement évalués de façon indépendante. Cela assurera que les programmes respectent les priorités du gouvernement et garantissent l'optimisation des ressources.



23. Péréquation

La péréquation est un volet essentiel des efforts du Canada en vue de développer le pays. Le Parti conservateur croit que les provinces et les territoires devraient pouvoir offrir des services publics comparables à des taux d'imposition comparables ; aussi, nous soutenons une formule de péréquation et de financement territorial juste pour chaque juridiction et stimulant la croissance économique.

24. Politique monétaire

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique monétaire stable et prévisible créant un climat positif pour les investissements et la croissance du Canada dans le contexte de l'économie mondiale.



F) DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE

25. Principes économiques

Le Parti conservateur croit :

- i) que le gouvernement a la responsabilité de créer un climat économique au sein duquel les Canadiens peuvent s'épanouir et prospérer, et leurs succès se traduire par la création d'occasions d'emploi de qualité pour les Canadiens ;
- ii) au principe de la maximisation de la transformation à valeur ajoutée au Canada, et que le gouvernement fédéral devrait créer un cadre économique qui encourage les entreprises canadiennes à exporter des produits plutôt que des matières premières ;
- iii) qu'un dollar dans les mains d'un citoyen canadien est mieux placé que dans les mains d'une bureaucratie gouvernementale. Les Canadiens devraient bénéficier d'un niveau de vie plus élevé, d'une économie plus concurrentielle et d'une plus grande productivité, comme nos principaux partenaires commerciaux ;
- iv) que la place concurrentielle du Canada sur l'échiquier international ne devrait jamais souffrir de l'absence d'éthique au sein du gouvernement du Canada ;
- v) qu'un fardeau fiscal moins lourd et une ingérence gouvernementale moindre dans l'économie donneront un plus grand pouvoir d'achat aux citoyens canadiens, ce qui entraînera une économie plus concurrentielle, une productivité accrue, plus de possibilités d'emplois de qualité, et un meilleur niveau de vie.
- vi) Que le gouvernement se dote d'un processus de réforme réglementaire vigoureux afin d'éliminer les tracasseries administratives.
- vii) que le gouvernement du Canada pose des gestes pour accélérer la croissance de la productivité du Canada en :
 - a) améliorant le capital humain grâce à un système d'éducation secondaire, postsecondaire et professionnelle de meilleure qualité et à des règles plus efficaces pour faciliter l'immigration de travailleurs qualifiés;
 - b) encourageant l'efficacité et l'innovation dans les petites et moyennes entreprises en augmentant la recherche et le développement et les investissements de capital, et en renforçant la sophistication organisationnelle.

26. Développement industriel

i) Le Parti conservateur est en faveur de la réduction des subventions aux entreprises à but lucratif. Nous croyons qu'il sera possible non seulement de réduire, mais en fin de compte d'éliminer les subventions aux entreprises à but lucratif, en mettant l'accent sur une meilleure croissance économique générale en encourageant la concurrence, en améliorant la productivité, en rationalisant la réglementation et en stimulant l'innovation, dans le cadre d'accords commerciaux libres et équitables.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les organisations internationales et les nations individuelles afin de réduire les politiques protectionnistes et de conclure des accords de libre-échange. Notre but dans ces négociations devrait être de conclure des ententes à l'avantage des fabricants canadiens, leur permettant d'être concurrentiels et de réussir avec des règles du jeu équitables. Lorsqu'une mesure commerciale cause des préjudices et que nous avons une chance raisonnable d'avoir gain de cause et/ou de renverser cette mesure, nous devrions soutenir une industrie provisoirement, dans l'attente du règlement du litige.

iii) Nous sommes en faveur de la modification de la *Loi sur Investissement Canada* de manière à élargir le processus d'examen en tenant compte non seulement de l'avantage net pour le Canada relativement à nos politiques industrielles, économiques et culturelles, mais de nos intérêts en matière de sécurité nationale. Cela engloberait la sécurité des approvisionnements, le transfert de technologie et toute implication antitrust.

iv) Nous soutenons la privatisation des sociétés d'État qui sont en concurrence directe avec les services comparables d'entreprises privées existantes.

27. Science, recherche et développement

i) Le Parti conservateur est en faveur de l'établissement d'une autorité ou d'un guichet unique chargé d'étudier les importants projets scientifiques selon des directives publiées. Ces types de projets sont souvent paralysés par la bureaucratie car, avec le système actuel, le financement requis doit être sollicité auprès d'une myriade de ministères et d'organismes. Une approche de guichet unique serait plus transparente pour le milieu de la recherche et plus responsable devant les contribuables canadiens.

ii) Nous sommes en faveur de la mise en place d'un expert scientifique en chef indépendant qui conseillerait le Parlement sur des questions scientifiques et soumettrait des rapports connexes, et qui aiderait à coordonner les questions liées aux politiques scientifiques au sein du gouvernement et au palier international. Ce bureau serait inspiré du *Parliamentary Office of Science and Technology* du Royaume-Uni. L'expert scientifique en chef devrait être mandaté par le Parlement pour faire des analyses indépendantes et équilibrées sur les politiques publiques liées à la science et à la technologie. Cette information devrait être fournie ouvertement aux parlementaires et aux citoyens, ce qui permettrait de prendre des décisions avisées.

iii) Nous soutenons le financement de l'innovation, de la technologie et de la recherche par les organismes subventionnaires. Nous sommes en faveur d'un examen concurrentiel par les pairs et d'une transparence et d'une responsabilité accrues afin de déterminer qui doit recevoir des subventions par l'intermédiaire de ces organismes.

iv) Nous reconnaissons l'importance des investissements privés dans la recherche et le développement d'applications commerciales. Nous reconnaissons que le crédit d'impôt pour la recherche scientifique et le développement expérimental (RS&DE) encourage les investissements privés dans la recherche et le développement. Le gouvernement devrait collaborer avec les intervenants de tous les milieux de la recherche et de divers secteurs industriels pour élargir ce crédit d'impôt. Nous sommes en faveur de l'élimination de l'impôt sur le capital et de la réduction de l'impôt sur les gains en capital, car l'efficacité

du crédit d'impôt pour la RS&DE dépend du taux général d'imposition sur le capital et les investissements. En principe, nous croyons que le gouvernement devrait offrir plus d'incitatifs fiscaux à la recherche scientifique et au développement expérimental.

28. Restrictions sur la propriété étrangère

Le Parti conservateur est en faveur d'un assouplissement des règles sur la propriété étrangère pour le secteur industriel canadien en collaboration avec nos principaux partenaires commerciaux dans le domaine des télécommunications, de la distribution en matière de radiodiffusion et de l'industrie aérienne. Nous pensons que le gouvernement devrait entreprendre immédiatement une étude afin de décider de la réduction ou de l'élimination totale de ces règles.

29. Infrastructure

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait allouer une part des taxes fédérales sur l'essence aux provinces et aux territoires pour financer l'infrastructure.

ii) Pour accroître le soutien direct du gouvernement à l'infrastructure, le PCC est en faveur d'utiliser le modèle de financement partenariat public-privé (PPP) pour développer l'infrastructure du Canada et en accélérer le renouvellement.

30. Institutions financières

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait protéger au mieux les intérêts des consommateurs en favorisant la concurrence et en assurant que le secteur des services financiers est correctement réglementé et équilibré en ce qui a trait à la stabilité et aux occasions de succès et de croissance de ces institutions.

31. Organisme national de réglementation des valeurs mobilières

Le Parti conservateur reconnaît que des marchés financiers efficaces sont essentiels à la prospérité du Canada, et qu'un organisme national de réglementation des valeurs mobilières unique, doté de solides pouvoirs d'application de la loi, est la façon la plus efficace de lutter contre le crime en col blanc et de protéger les épargnes et les investissements des Canadiens. Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de créer un tel organisme.

32. Travail

i) Le Parti conservateur du Canada soutient le droit des travailleurs de s'organiser démocratiquement, de négocier collectivement et de faire la grève pacifiquement tout en respectant la propriété privée et la décision des autres travailleurs de ne pas participer. Les collègues de travail ne devraient pas être pénalisés parce qu'ils ne participent pas.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les syndicats et les employeurs dans les domaines de compétence fédérale dans le but de mettre en place un mécanisme de règlement des conflits afin de minimiser ou d'éviter les arrêts de travail.

iii) Le Parti conservateur appuie le droit des travailleurs syndiqués au vote secret lors d'un vote de grève.

33. Développement régional

Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les politiques en matière de développement régional sont un élément important de toute stratégie exhaustive visant à aider les régions du Canada à saisir les occasions offertes par la nouvelle économie mondiale. Les agences de développement régional comme l'APECA, la DEOC, la FEDNOR et le CED-Q doivent être dépolitisées et se concentrer à attirer de nouveaux investissements du secteur privé.

34. Propriété intellectuelle – Loi relative aux brevets

Le Parti conservateur est en faveur d'un processus permettant au titulaire de brevet de rattraper le temps perdu pendant la durée de la protection conférée par un brevet (20 ans) en raison de délais dans la procédure d'approbation gouvernementale.

35. Loi sur le droit d'auteur

- i) Le Parti conservateur croit que les objectifs de la loi relative au droit d'auteur devraient être :
- a) de donner la possibilité aux créateurs canadiens de jouir autant que possible des fruits de leur travail ;
 - b) d'assurer que les droits des créateurs canadiens sont protégés adéquatement par la loi ;
 - c) d'assurer un équilibre entre ces droits et la possibilité du public d'utiliser des œuvres protégées par le droit d'auteur aux fins d'enseignement, de recherche et d'acquisition continue du savoir ;
 - d) de permettre à une personne de faire des copies de l'enregistrement sonore d'œuvres musicales et de vidéos pour son usage personnel ;
 - e) que la loi soit appliquée équitablement et conformément aux normes internationales.

ii) Nous croyons qu'un accès raisonnable aux œuvres protégées par le droit d'auteur est essentiel à l'apprentissage et à l'enseignement pour les étudiants et les enseignants canadiens, et que l'accès aux œuvres protégées par le droit d'auteur enrichit l'acquisition continue du savoir et est un élément essentiel d'une économie axée sur l'innovation.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait examiner les objectifs des politiques publiques sur l'éducation dans le cadre du droit d'auteur et collaborer avec l'industrie afin d'assurer une plus grande sensibilisation et de mener une campagne d'éducation publique afin de mieux informer les utilisateurs et les créateurs des lois qui existent au Canada en matière de droit d'auteur.

iv) Nous sommes en faveur de l'élimination de la redevance sur les supports audio vierges.

36. Développement du Nord canadien

i) Le Parti conservateur croit qu'il est essentiel au développement économique des trois territoires du

Nord qu'il y ait conclusion immédiate d'une entente de partage des recettes de l'exploitation des ressources avec le gouvernement fédéral.

ii) Nous nous sommes engagés à ce que les responsabilités du développement du Nord soient transférées du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien aux trois gouvernements territoriaux, aux administrations autochtones et, si besoin est, aux ministères fédéraux appropriés. Les habitants du Nord doivent prendre les rênes de leur destinée et nous nous sommes engagés à déléguer de façon ordonnée le pouvoir décisionnel d'Ottawa aux Territoires.

iii) Nous sommes en faveur d'investissements dans des infrastructures scientifiques spécialisées en recherche polaire afin d'augmenter la quantité de données scientifiques sur la région de l'Arctique.

37. Souveraineté dans l'Arctique

Le Parti conservateur croit que l'affirmation de la présence du Canada dans l'Arctique requiert un développement politique et économique dans le Nord canadien. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i) collaborer avec les territoires afin de rationaliser les processus réglementaires ;
- ii) faire des investissements stratégiques considérables dans les Territoires, en particulier dans l'infrastructure de transport ;
- iii) accélérer la délégation de responsabilités de « type provincial » aux territoires, du ministère des Affaires indiennes et du Nord canadien et d'autres ministères fédéraux ; et
- iv) travailler en partenariat avec les gouvernements du Yukon, des Territoires du Nord-Ouest et du Nunavut pour affirmer et soutenir la souveraineté du Canada dans l'Arctique canadien à l'aide de règles claires, efficaces et uniformes et d'une approche intégrée et concertée en matière de gestion des ressources afin de surmonter les défis associés à l'exploration, au développement et à la circulation maritime accrue dans l'Arctique.

38. Cadre stratégique énergétique à long terme

i) Le Parti conservateur croit que le Canada possède un avantage économique naturel en raison d'une abondance de combustibles fossiles, d'uranium, de sources renouvelables de biocombustible, de ressources hydroélectriques et de certains des meilleurs régimes éoliens du monde. Nous croyons que le gouvernement devrait élaborer un cadre stratégique en matière d'énergie renouvelable et non renouvelable qui tient compte des engagements en cours et qui répondra à nos besoins à long terme en consommation intérieure et en exportation. Nous croyons que le renforcement de l'intégration du marché de l'énergie assurera une plus grande fiabilité des approvisionnements énergétiques partout au Canada. Nous encourageons le gouvernement à explorer de nouvelles façons de réduire les barrières à la libre circulation des produits énergétiques entre les provinces et à travers d'autres frontières. Le gouvernement du Canada devrait faire preuve de leadership et travailler en étroite collaboration avec les gouvernements provinciaux et territoriaux pour harmoniser les objectifs énergétiques dans l'intérêt supérieur de tous les Canadiens et devrait chercher à avoir un impact positif sur le développement de l'infrastructure énergétique,



l'approvisionnement en énergie et la demande en énergie au Canada en abolissant les obstacles artificiels au commerce interprovincial et international de l'énergie.

ii) Nous continuons à soutenir l'exploration pour des combustibles fossiles, la construction de pipelines, l'efficacité des transports et l'amélioration des usines pour augmenter l'efficacité de la conversion énergétique et réduire les émissions de polluants et de gaz à effet de serre.

iii) Nous sommes en faveur de l'utilisation de l'énergie nucléaire et des industries connexes pour fournir de l'énergie aux Canadiens tout en réduisant l'impact négatif sur l'environnement.

iv) Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir et encourager le développement privé de sources d'énergie et de carburants de remplacement comme les énergies éolienne, solaire et géothermique ; les carburants de remplacement comme le biodiesel tiré des récoltes et le méthanol, l'éthanol et le méthane tirés de la biomasse et des déchets organiques ; la technologie des piles à combustible et l'utilisation de l'hydrogène comme carburant pour le transport.

39. Mines

Le Parti conservateur soutient des politiques positives pour l'avenir de l'industrie minière, notamment l'augmentation des investissements dans la recherche et les programmes sur les sciences de la terre, et la réduction des processus de réglementation relatifs à ces industries.

G) COMMERCE

40. Commerce international

Le Parti conservateur croit que le gouvernement a la responsabilité de prendre l'initiative et de collaborer avec ses partenaires provinciaux pour abolir les obstacles interprovinciaux au commerce, au transport, aux échanges commerciaux, à la mobilité de la main-d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

i) Nous sommes en faveur de l'augmentation de la sécurité des emplois existants liés au commerce. Pour créer de nouvelles possibilités d'emploi, notre programme commercial sera axé sur la diversification à la fois des produits destinés à l'exportation et des marchés où nous vendons ces produits. Nous soulignons l'importance de protéger l'accès aux marchés internationaux par un régime commercial fondé sur des règles. Nous croyons que le Canada devrait maximiser les avantages liés au libre-échange, et mettre l'accent sur le besoin de créer des liens commerciaux avec des pays autres que ceux du continent nord-américain.

ii) Aux futures rondes de négociations commerciales, nous croyons que le gouvernement devrait :

- a) défendre vigoureusement la réduction des obstacles et tarifs commerciaux internationaux ;
- b) chercher à éliminer les subventions aux exportations, qui perturbent le marché, dans des délais clairement définis ;
- c) chercher à avoir une définition claire de ce qui constitue une subvention aux exportations.

iii) Nous soutenons les efforts déployés par le gouvernement pour développer de nouveaux marchés pour les produits et services canadiens en mettant l'accent sur le développement de liens commerciaux avec les marchés émergents.

iv) Reconnaissant que l'eau douce est une ressource critique pour l'avenir des Canadiens, nous croyons qu'il devrait y avoir une enquête sur la protection et la sécurité de nos ressources en eau douce à long terme, relativement à leur exportation en tant que produit.

v) Nous croyons que le gouvernement devrait tenter de maximiser les avantages de nos échanges commerciaux transfrontaliers en réduisant ou en éliminant les obstacles à la circulation efficiente des produits, des services et des gens aux points de passage à la frontière. Le gouvernement devrait également chercher à conclure des ententes sur des normes, à la fois abordables et pratiques, sur l'identification sécuritaire de ceux qui traversent la frontière.

41. Commerce interprovincial

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit prendre l'initiative de collaborer avec ses partenaires provinciaux pour abolir les obstacles interprovinciaux aux échanges commerciaux, à la mobilité de la main-d'œuvre et à la mobilité des capitaux.

ii) Le Parti conservateur du Canada reconnaît et appuie le fait que la reconnaissance professionnelle accordée en vertu d'un processus d'agrément reconnu dans une province ou un territoire donne droit à une personne d'exercer sa profession dans toute autre province ou tout autre territoire. De plus, le Parti conservateur appuie et encourage la coopération entre les provinces en vue de l'uniformisation des processus d'agrément et de reconnaissance professionnelle.



H) TRANSPORTS

42. Principes sur les transports

Le Parti conservateur est en faveur d'un système de transports moderne et efficace faisant partie intégrante du bien-être de l'économie canadienne et étant essentiel à la compétitivité du Canada sur les marchés continentaux et mondiaux.

- i) Nous sommes en faveur d'investissements publics-privés dans les infrastructures dans le cadre d'une approche globale visant à améliorer et à maintenir un système de transports de classe mondiale.
- ii) Nous croyons que l'accessibilité aux futures infrastructures de transport pour les personnes handicapées est une priorité fondamentale dans toutes les installations de transport futures, publiques ou privées.
- iii) Nous sommes en faveur de la réduction ou de l'élimination des droits, redevances, taxes et loyers, cachés ou non, associés au système de transport national canadien.
- iv) Nous croyons qu'une des importantes responsabilités continues du gouvernement est d'améliorer le passage et de réduire la congestion à la frontière. Nous reconnaissons également la nécessité d'améliorer la sécurité et les relations avec les États-Unis et recommandons que la faisabilité d'un périmètre nord-américain soit étudiée.
- v) Nous croyons que le gouvernement devrait assumer la responsabilité des frais légitimes liés aux douanes et à l'immigration à tous les points d'entrée au Canada.
- vi) Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer le passage et réduire la congestion à la frontière, assurant ainsi la livraison opportune des produits.
- vii) Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer la sécurité du système de transports du Canada, ce qui comprend les ports et les installations maritimes.

43. Transport aérien

- i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement doit négocier des accords de réciprocité de type « Cieux ouverts » s'ils sont dans l'intérêt général du Canada.
- ii) Nous sommes en faveur de solides mécanismes de reddition de comptes sur la gouvernance aux administrations aéroportuaires canadiennes.
- iii) Nous sommes en faveur que les compagnies aériennes soient représentées au conseil d'administration de NAV Canada.

44. Transport terrestre

- i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et utiliser les recettes découlant de la taxe d'accise fédérale sur l'essence comme source de financement pour mettre en place un véritable « réseau autoroutier national ».



ii) Nous croyons que le gouvernement devrait travailler de concert avec les provinces et les territoires pour mettre en place un système de transports intégré.

iii) Nous croyons que pour réduire les accidents entre les automobiles et les trains aux passages à niveau, le gouvernement devrait continuer à assurer que les propriétaires de chemin de fer assument une plus grande responsabilité pour ce qui est d'uniformiser les signaux et de munir les wagons de réflecteurs latéraux.



I) ENVIRONNEMENT

45. Principes environnementaux

Dans le but d'avoir une économie forte et d'assurer la santé de ses citoyens, le Canada doit avoir des politiques environnementales solides, coordonnées et réalistes. Le Parti conservateur croit que l'exploration, l'exploitation, la conservation et le renouvellement responsables de notre environnement sont essentiels à notre bien-être soutenu en tant que pays et individus.

- i) Nous croyons que le gouvernement a la responsabilité d'assurer l'équilibre entre les valeurs parfois concurrentes que sont la protection de l'environnement et la création d'emplois.
- ii) Nous croyons que l'ensemble des initiatives environnementales et énergétiques devraient faire l'objet d'un examen.
- iii) Nous croyons qu'un système de réduction des émissions international efficace face aux changements climatiques doit être vraiment mondial et prévoir des objectifs exécutoires pour tous les émetteurs mondiaux majeurs, ce qui comprend la Chine et les États-Unis.
- iv) Nous croyons que le Canada devrait créer un programme visant à sensibiliser la population aux avantages économiques présentés par des solutions environnementales qui minimisent le gaspillage des ressources.
- v) Nous croyons que le Canada devrait établir un programme de crédits d'impôt afin de promouvoir des solutions écologiques dans les domaines du transport et de l'innovation entrepreneuriale, par exemple.
- vi) Nous croyons que les gouvernements fédéral et territoriaux devraient faire des investissements conjoints afin d'étudier l'adaptation aux changements climatiques dans le Nord et d'y donner suite.

46. Air pur et réduction des gaz à effet de serre

- i) Le Parti conservateur est en faveur des plafonds sur les émissions afin de lutter contre les polluants causant le smog tels que les oxydes d'azote, le dioxyde de soufre et les composés organiques volatils, et soutient l'initiative visant à réduire de moitié la pollution atmosphérique par l'industrie d'ici 2015.
- ii) Nous sommes en faveur du contenu exécutoire de carburant renouvelable dans l'essence et de normes plus sévères sur l'efficacité du carburant.

47. Énergie de remplacement et combustibles de transition

- i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait promouvoir les énergies de remplacement (éolienne, solaire, géothermique), les combustibles de transition (biodiesel, éthanol, gaz naturel) et le

développement de l'hydrogène en tant que combustible. Les dépenses engagées pour assurer la sécurité des sources traditionnelles de combustible ainsi que les préoccupations liées à la pollution rendent nécessaires l'utilisation de ces sources d'énergie.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait améliorer les incitatifs fiscaux pour des mesures sur l'efficacité énergétique qui créent un environnement plus propre.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de promouvoir le développement d'usines de recyclage écologiques, utilisant des incinérateurs captant les gaz pour les transformer en énergie.

48. Sites contaminés

i) Le Parti conservateur est en faveur d'initiatives visant à offrir un financement stable et à long terme pour le nettoyage des sites contaminés, en collaboration avec les provinces, les territoires et les municipalités.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à supprimer les obstacles qui dissuadent le secteur privé de nettoyer et de développer les sites contaminés :

- a) modifier la *Loi de l'impôt* sur le revenu pour que les dépenses liées aux mesures correctives soient déductibles d'impôt ;
- b) adopter une loi éliminant la responsabilité de l'autorité réglementaire au moment de l'autorisation de restauration afin d'encourager le développement des sites contaminés, qui sera réversible uniquement en cas d'urgence ou de fraude ;
- c) créer un fonds d'assurance pour les réclamations faites après l'extinction de la responsabilité. Cela permettra de quantifier les risques par l'assurance, la réassurance et la diversification de la propriété ; et
- d) offrir des incitatifs économiques encourageant le secteur privé à nettoyer les sites contaminés.

49. Exploitation des ressources extracôtières

i) Pour bénéficier d'avantages économiques, sociaux et environnementaux nets, le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait promouvoir l'exploration et l'exploitation des ressources extracôtières dans toutes nos eaux côtières. Cela devrait être fait de concert avec les provinces et les territoires, les Premières nations concernées, le secteur privé et d'autres groupes scientifiques et environnementaux.

ii) Nous croyons que les entreprises devraient respecter des pratiques exemplaires et le principe de prudence en vue d'atténuer le risque pour l'environnement.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait permettre des processus réglementaires indépendants afin d'assurer l'utilisation de pratiques sûres et respectueuses de l'environnement dans le cadre de l'exploration et de l'exploitation de ces ressources naturelles.

iv) Nous croyons que le gouvernement devrait tenir compte du potentiel des ressources naturelles avant de désigner de nouvelles aires marines protégées.

v) Nous voulons assurer que de l'information juste et complète sur les risques et les avantages de ces développements est rendue publique.

50. Eau – Grands Lacs

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait :

i) continuer à collaborer avec les États-Unis et les provinces pour faire face aux menaces importantes à la durabilité de nos ressources communes, soit les Grands Lacs et le bassin du fleuve Saint-Laurent ;

ii) donner suite aux menaces pour nos ressources communes, ce qui comprend les surfaces libres, les espèces envahissantes, la pollution et d'autres menaces pour l'industrie du tourisme et les conditions de vie et le bien-être économique des habitants de la région ;

iii) accorder un financement adéquat afin de respecter les engagements pris envers cette région, où vivent 16 millions de Canadiens, et qui est une source cruciale d'air pur, d'eau potable, de nourriture, de logement, de santé, d'emplois et de loisirs, et où est concentrée la plus grande part de l'industrie canadienne ;

iv) fixer des objectifs à long terme ; les traduire en plans réalistes pour le bassin du Saint-Laurent ; utiliser une approche globale face aux questions touchant l'ensemble du bassin ; clarifier les responsabilités des gouvernements fédéral et provinciaux ; et reconnaître le pouvoir constitutionnel des provinces.

51. Déversement illégal d'hydrocarbures

i) Le Parti conservateur croit aux initiatives suivantes :

- a) une meilleure détection des déversements d'hydrocarbures ;
- b) l'interdiction pour les bateaux d'entrer dans les zones maritimes sensibles ;
- c) une loi tenant les armateurs responsables des déchets produits par leurs bateaux ;
- d) des incitatifs pour éliminer les déchets dans les installations portuaires et non pas dans nos eaux.

ii) Nous sommes en faveur de l'augmentation des amendes pour déversement illégal d'hydrocarbures, une pratique qui tue chaque année des centaines de milliers d'oiseaux marins le long des côtes canadiennes. Les armateurs surpris en train de déverser illégalement des hydrocarbures devraient faire face à des accusations criminelles et ne plus pouvoir traverser les eaux canadiennes.

52. Cartographie des aquifères

Le Parti conservateur est en faveur de l'élaboration d'un plan à long terme, en collaboration avec les provinces et les territoires, en vue de créer un inventaire afin d'identifier les aquifères importants et essentiels, et d'adopter une politique pour protéger la qualité et la durabilité des principaux aquifères du Canada. Comme les ressources en eau souterraine sont menacées d'épuisement, il sera de plus en plus important de bien comprendre l'ampleur et l'approvisionnement des aquifères.



53. Espèces aquatiques envahissantes

i) Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait, en collaboration avec les gouvernements locaux, provinciaux et internationaux, rendre obligatoires les directives facultatives actuelles pour les pratiques de gestion des eaux de ballast et assurer la conformité de tous les bateaux transportant des eaux de ballast.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait assurer que tous les bateaux traversant les eaux canadiennes qui ont été construits après une date donnée disposent d'une bonne technologie de traitement des eaux de ballast, et offrir des incitatifs économiques assurant que les armateurs et les exploitants de navires sont récompensés quand ils utilisent des pratiques améliorées de traitement des eaux de ballast. Ces mesures donneront suite au problème posé par la formation et la propagation d'espèces aquatiques envahissantes qui minent gravement l'intégrité biologique et menacent l'économie des communautés canadiennes dépendant de l'eau. De plus, elles permettront de réduire les coûts de traitement, de confinement et de contrôle de ces espèces envahissantes, très élevés et généralement supportés par les communautés locales, et non pas par les industries qui contribuent au problème.

J) SANTÉ

54. Soins de santé

Le Parti conservateur du Canada croit que tous les Canadiens devraient avoir un accès raisonnable à des soins de santé opportuns et de qualité, peu importe leur capacité de payer.

i) Les provinces et les territoires doivent posséder toute la souplesse voulue pour garantir la prestation de services de santé médicalement nécessaires au sein d'un système de soins de santé universel et public. Nous sommes en faveur de l'ajout d'un sixième principe à la *Loi canadienne sur la santé* visant à assurer un financement fédéral stable et transparent pour la santé. Le gouvernement devrait travailler avec les provinces de façon coopérative et constructive.

ii) La souplesse offerte aux provinces et aux territoires dans le cadre de la prestation des soins de santé devrait prévoir un équilibre entre les options publiques et privées.

iii) Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour élaborer des indicateurs et des objectifs nationaux sur la qualité.

iv) Le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires et des groupes d'experts médicaux afin d'augmenter le nombre de professionnels de la santé là où il y a pénurie.

55. Vérification de l'assurance-maladie

Le Parti conservateur soutient le concept d'une vérification sociale, sous les auspices de l'actuaire en chef du Canada, afin d'aider les Canadiens et leurs gouvernements à déterminer dans quelle mesure leur système d'assurance-maladie est fonctionnel. Cette vérification prévoira des conseils actuariels sur la conception du programme et les questions liées au financement du système de santé.

56. Promotion du bien-être

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du bien-être et de la prévention des maladies en vue d'améliorer la santé des Canadiens et de contribuer à la durabilité de notre système de santé.

57. Protection des travailleurs à risque

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les territoires afin de conclure un accord national sur la modification des codes du travail afin d'offrir aux travailleurs « à risque » comme les gardiens de prison, les responsables de l'application de la loi et les travailleurs de la santé, et à leurs médecins ou à d'autres professionnels médicaux, le droit de savoir quand ils ont été exposés à des maladies infectieuses. Ce droit devrait avoir préséance sur le droit à la protection de la vie privée des personnes infectées et être similaire au droit des travailleurs relativement à l'exposition aux matières dangereuses.

58. Recherche, développement et innovation dans les sciences de la santé

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la recherche dans le domaine des sciences de la santé afin d'améliorer la santé des Canadiens et en tant que secteur économique dynamique à part entière.

i) Nous encourageons tous les gouvernements à favoriser un milieu qui encourage la recherche dans le domaine des sciences de la santé et le développement de nouvelles technologies en santé, rendu possible en partie par un financement fédéral adéquat.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait soutenir les projets permettant de réduire les listes d'attente, d'améliorer la qualité des soins et d'assurer une meilleure coordination et un meilleur partage d'informations dans le cadre de la prestation des soins.

iii) Un gouvernement conservateur devrait, en collaboration avec les provinces et les territoires, s'ouvrir à la mise en application des percées technologiques pour que tous les Canadiens puissent bénéficier d'un système de santé efficace, moderne et durable, adapté à leurs besoins.

59. Produits pharmaceutiques

i) Le Parti conservateur croit que la loi canadienne sur les produits pharmaceutiques doit établir un équilibre entre le fait d'encourager la mise au point de nouveaux médicaments et celui de veiller à ce que ces médicaments soient offerts aux Canadiens à prix abordable. Nous estimons que cet équilibre est partiellement atteint par l'adhésion à la norme internationale de 20 ans pour la protection des brevets sur les produits pharmaceutiques.

ii) Nous croyons que personne ne devrait perdre les économies de toute une vie en raison de problèmes de santé inattendus ou à cause du coût des médicaments d'ordonnance. Par conséquent, nous appuyons l'engagement pris en février 2003 dans le cadre de l'Accord sur la santé, qui donne à tous les Canadiens, d'ici la fin de 2005-2006, un accès raisonnable à la couverture des médicaments onéreux.

iii) Nous sommes en faveur d'un traitement plus rapide du processus d'approbation des médicaments sans compromettre la sécurité des patients.

60. Produits de santé naturels

Le Parti conservateur est en faveur d'une liberté plus grande pour les Canadiens dans leur choix de produits de santé naturels et de traitements complémentaires, tout en prévoyant des garanties suffisantes pour la sécurité publique.

61. Procréation assistée et recherche connexe

Le Parti conservateur reconnaît la nécessité d'une réglementation fédérale sur la procréation assistée et la recherche connexe. Ce domaine devrait être régi par des principes qui respectent l'individualité, l'intégrité, la dignité et la vie humaines. Compte tenu des préoccupations d'ordre éthique et scientifique qui entourent la recherche effectuée à partir d'embryons humains, nous appuyons une interdiction initiale de trois ans sur la recherche embryonnaire et nous demandons au gouvernement fédéral d'encourager les



organismes subventionnaires à mettre l'accent sur la recherche plus prometteuse sur les cellules souches adultes (cellules souches postnatales).

62. Loi sur l'avortement

Un gouvernement conservateur n'adoptera pas de loi visant à régir l'avortement.



K) POLITIQUE SOCIALE

63. Principes sociaux

Le Parti conservateur s'engage envers un régime de soins de santé solide et efficace, un enseignement postsecondaire bien financé et un filet de sécurité efficace afin que les Canadiens puissent relever les défis qui les attendent. Nous croyons que le gouvernement devrait travailler avec les provinces et les territoires pour renforcer le tissu social du Canada afin d'améliorer la qualité de vie de tous les Canadiens, mais plus particulièrement celle des enfants, des aînés et des personnes handicapées.

64. Éducation postsecondaire

Le Parti conservateur croit qu'il faut améliorer l'accessibilité à l'éducation en éliminant le plus grand nombre d'obstacles possible à l'éducation postsecondaire. Le transfert devrait être versé aux provinces et aux territoires en fonction du nombre d'étudiants inscrits. Nous croyons fermement qu'il faut respecter les champs de compétence provinciale. Toutefois, le gouvernement fédéral doit jouer un rôle au plan des frais de scolarité et des normes.

- i) Nous sommes en faveur du retrait de l'éducation postsecondaire du Transfert canadien en matière de programmes sociaux et de la création d'un volet indépendant, le Transfert canadien en matière d'éducation. Le Transfert devrait faire l'objet d'un financement de base, qui augmentera annuellement en fonction de l'inflation et de la croissance démographique. Il devrait faire l'objet de négociations avec les provinces et les territoires en vue d'assurer que le financement est affecté à l'éducation postsecondaire.
- ii) Nous croyons que le gouvernement doit assurer que les bourses, rendues libres d'impôt dans le Budget 2006, ne sont pas imposées à l'avenir.
- iii) Le Parti conservateur reconnaît l'investissement des étudiants canadiens et leur accordera un congé additionnel d'intérêts de huit mois sur leurs prêts étudiants au Canada pour leur permettre de mieux s'adapter aux conditions changeantes du marché.

65. Prêts étudiants

Le Parti conservateur croit que l'éducation postsecondaire devrait être accessible aux Canadiens par l'entremise d'un Programme de prêts étudiants accordant de l'aide financière aux personnes dans le besoin. Ce programme doit être axé sur les étudiants et il doit faciliter l'accès aux études à tous les étudiants.

- i) Le Parti conservateur est en faveur d'éliminer l'inclusion du revenu et des biens des parents dans l'évaluation des demandes de prêts et est en faveur d'un modèle de prêt basé sur les ressources personnelles.
- ii) Nous sommes en faveur d'une plus grande flexibilité pour les étudiants qui remboursent leurs prêts étudiants du fédéral par la mise en œuvre d'un système de remboursement des prêts en fonction du revenu et des taux d'intérêts préférentiels à ceux qui veulent faire des études supérieures.

66. Assurance-emploi

Le Parti conservateur soutient la mise en place d'un régime d'assurance-emploi indépendant, avec un fonds autonome administré par les employés et les employeurs, et dont le surplus servira à augmenter les prestations ou à réduire les cotisations.

67. Famille et mariage

Le Parti conservateur croit que la cellule familiale est essentielle au bien-être des personnes et de la société, car c'est là que les enfants acquièrent des valeurs et développent le sens des responsabilités. Dans ces conditions, les lois et les programmes gouvernementaux devraient soutenir et respecter le rôle de la famille canadienne.

i) Le Parti conservateur croit que les parents ont le droit et le devoir d'élever leurs propres enfants de manière responsable et conformément à leur conscience et à leurs convictions. Nous pensons que les gens, les gouvernements et les organismes n'ont pas le droit de s'immiscer dans l'exercice de ce devoir, sauf par l'application régulière de la loi.

ii) Le Parti conservateur croit que, par un vote libre, le Parlement, et non pas les tribunaux, doit statuer sur la définition du mariage.

iii) Le Parti conservateur soutient la loi définissant le mariage comme étant l'union d'un homme et d'une femme.

iv) Le Parti conservateur soutient la liberté des organismes religieux de refuser de réaliser des mariages ou de permettre qu'on se serve de leurs établissements pour des activités qui vont à l'encontre de leurs convictions et de leur foi.

68. Garde partagée

Le Parti conservateur croit qu'en cas de rupture, la *Loi sur le divorce* devrait permettre une garde partagée, et/ou le partage des responsabilités parentales, sauf s'il est clairement démontré que ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant. Les deux parents et tous les grands-parents devraient maintenir des relations sérieuses avec leurs enfants et petits-enfants, sauf s'il est démontré que ce n'est pas dans le meilleur intérêt de l'enfant.

69. Garde d'enfants

i) Le Parti conservateur du Canada reconnaît que les parents sont les mieux placés pour déterminer les besoins de leurs enfants en matière de garde, et qu'ils devraient pouvoir faire ce choix dans un environnement qui encourage le plus grand nombre d'options possible, et d'une manière qui n'établit pas de discrimination contre les parents qui choisissent d'élever leurs enfants dans les contextes familiaux, sociaux, linguistiques et religieux qu'ils jugent les plus appropriés à leur propre famille.

ii) Nous croyons qu'il faudrait soutenir tous les parents et toutes les familles qui élèvent des enfants, particulièrement les parents à revenu faible ou moyen. Nous soutenons fermement la Prestation universelle pour la garde d'enfants.

70. Femmes

Le Parti conservateur du Canada appuie la pleine participation des femmes à la vie sociale, économique et culturelle du Canada.

- i) La population active canadienne a évolué de façon telle qu'on y retrouve plus de femmes que jamais. Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens ont le droit d'être libres de toute discrimination en milieu de travail et ont droit à l'égalité des chances.
- ii) Les personnes ne devraient être jugées qu'en fonction de leurs compétences, de leurs qualifications et de leur mérite. Les femmes doivent avoir droit à la parité salariale pour un travail égal.
- iii) Le Parti conservateur reconnaît la valeur des aidants naturels. Nous examinerons des mesures, dans le cadre du régime fiscal, qui aideront à compenser les coûts économiques sans discrimination.

71. Personnes âgées

Le Parti conservateur reconnaît que les personnes de plus de 65 ans deviennent un segment dominant de notre population. Nous reconnaissons également que, dans dix ans, la génération du baby-boom aura atteint l'âge de la retraite et représentera une partie importante de la population. Nous nous engageons à ce que les personnes âgées continuent d'avoir une qualité de vie, d'avoir accès aux soins de santé et de pouvoir demeurer à la maison.

- i) Quatre millions de Canadiens sont actuellement âgés de plus de 65 ans, et ce nombre croît rapidement car les Canadiens vivent plus longtemps. De nombreux Canadiens désirent continuer à travailler, mais sont pénalisés parce qu'ils perdent leurs prestations de retraite. Le Parti conservateur s'oppose à la pratique discriminatoire de retraite obligatoire et croit que les Canadiens devraient avoir la possibilité de prendre leur retraite ou de continuer à travailler, sans perdre leurs prestations de retraite fédérales.
- ii) Nous croyons que les personnes âgées de plus de 65 ans devraient payer des cotisations d'assurance-emploi uniquement si elles ont droit aux prestations d'assurance-emploi.
- iii) Des politiques devraient être élaborées pour permettre à un plus grand nombre de Canadiens ayant besoin de soins de demeurer à leur domicile au lieu d'être hébergés dans des établissements onéreux, où leur autonomie en souffre et qui coûtent plus cher aux contribuables. Nous sommes en faveur d'incitatifs fiscaux à l'intention des soignants non professionnels qui prennent soin à domicile de parents âgés ou handicapés.
- iv) Nous sommes en faveur de mesures sévères pour réprimer la violence envers les personnes âgées et de sanctions plus sévères pour ceux qui commettent ce crime.
- v) Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec ses homologues provinciaux pour identifier les personnes âgées admissibles à des prestations fédérales ou provinciales. Nous croyons que le gouvernement devrait revoir la politique de rétroactivité relative à l'admissibilité aux prestations fédérales.

72. Épargne-retraite

Le Parti conservateur considère la sécurité de la retraite comme un élément vital de l'indépendance. Nous confirmons notre engagement envers le Régime de pensions du Canada (RPC) et la Sécurité de la vieillesse.

i) Nous sommes en faveur de politiques économiques et financières qui assureront que les programmes de retraite gouvernementaux sont abordables et durables à long terme, protégeant le caractère sacré du fonds de placement du RPC afin qu'il ne soit pas utilisé pour équilibrer le budget ou pour n'importe quel autre motif politique.

ii) Nous soulignons l'importance d'assurer que le fonds de placement du RPC assure une sécurité optimale et maximise le taux de rendement obtenu pour le compte des pensionnés du Canada. Aucun autre objectif de nature politique ne devrait empiéter sur les objectifs de sécurité et de taux de rendement maximal.

iii) Nous croyons que le Compte d'épargne libre d'impôt doit être préservé et amélioré.

iv) Nous croyons que l'augmentation significative de l'exemption au titre du Supplément de revenu garanti doit être maintenue.

73. Logement et sans-abri

Le Parti conservateur croit que tous les Canadiens devraient avoir la possibilité raisonnable d'avoir leur propre toit et d'avoir accès à un logement sûr et abordable.

i) Nous sommes en faveur d'une politique d'allègement fiscal, de programmes de soutien du revenu et d'incitatifs fiscaux afin de faciliter l'accès à la propriété et à la location.

ii) Nous croyons que tous les gouvernements devraient lutter contre l'itinérance en contribuant à la mise en place de refuges, et en reconnaissant les facteurs qui contribuent à l'itinérance et en cherchant des solutions à ces facteurs.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait s'associer et créer des liens avec les gouvernements provinciaux, territoriaux et municipaux, les initiatives du secteur privé et le travail des organismes sociaux et des organisations sans but lucratif afin de donner suite aux questions liées au logement, à l'itinérance, à l'infrastructure sociale et aux services de soutien connexes, tels que le développement des compétences, l'alphabétisation, le traitement des toxicomanies, et les services sanitaires et sociaux.

iv) Nous croyons que le gouvernement devrait collaborer avec les provinces et les municipalités afin d'élaborer des accords cadres qui aideront les résidents urbains à faible revenu à avoir accès à des logements abordables, en offrant des incitatifs fiscaux aux entrepreneurs en construction du secteur privé. Nous reconnaissons que la plupart des locataires vivent dans des centres urbains, et en raison des pressions exercées par la croissance de la population et certains facteurs économiques, il est de plus en plus difficile pour de nombreux locataires de trouver un logement.



74. Loi nationale sur l'invalidité

Le Parti conservateur est en faveur d'une Loi nationale sur l'invalidité visant à promouvoir un accès raisonnable aux soins médicaux, à l'équipement médical, à l'éducation, à l'emploi, au transport et au logement pour les Canadiens handicapés.



L) AFFAIRES AUTOCHTONES

75. Principes

Une obligation fondamentale du gouvernement fédéral est d'améliorer les conditions de vie des Canadiens autochtones, y compris les Inuits, au plan des possibilités économiques, de la santé, de l'éducation et de la sécurité collective.

- i) Le Parti conservateur croit que les principes suivants devraient régir l'administration des programmes fédéraux destinés aux Autochtones :
- a) la nécessité d'un cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones ;
 - b) l'autonomie gouvernementale – pouvoir législatif et démocratique ;
 - c) la transparence ;
 - d) le respect du cadre constitutionnel canadien ;
 - e) un cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale ;
 - f) le règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral.

Ces principes devraient également régir la réforme future de la *Loi sur les Indiens* et des textes législatifs connexes. Le gouvernement devrait s'y reporter pour prendre des décisions sur les différends liés aux droits – qu'il s'agisse des traités existants, des décisions des tribunaux ou de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle*.

76. Cadre législatif pour les dépenses fédérales liées aux Autochtones

Le Parlement du Canada doit élaborer des lois régissant la prestation des programmes fédéraux destinés aux Canadiens autochtones. Les Canadiens autochtones et non autochtones ont le droit de savoir sur quel fondement législatif s'appuie le gouvernement du Canada pour affecter des fonds à la santé, à l'éducation, au bien-être social et aux infrastructures des Autochtones. Il faudrait élaborer des mesures législatives qui régissent de tels programmes et qui stipulent les normes de service que le gouvernement fédéral s'engage à offrir aux Canadiens autochtones.

77. Pouvoir législatif et démocratique de l'autonomie gouvernementale des Autochtones

- i) Il faudrait remplacer la *Loi sur les Indiens* (et les textes de loi connexes) par un cadre législatif moderne qui prévoit le transfert aux Premières nations, y compris les Inuits, de l'entière responsabilité législative et démocratique à l'égard de leurs propres affaires, dans le cadre constitutionnel global de notre État fédéral.
- a) Une telle réforme législative devrait être faite après des consultations exhaustives auprès des Premières nations, dans le but de réaliser un transfert complet des pouvoirs démocratiques qui s'inscrit dans le transfert des responsabilités décisionnelles envisagé dans le cadre de notre régime fédéral. Les Premières nations, comme les autres Canadiens, ont le droit de jouir du pouvoir démocratique de contrôler leurs propres affaires à l'intérieur d'un cadre législatif qui assure la certitude, la stabilité et le respect de la primauté du droit, et qui établit un équilibre entre les responsabilités collectives et individuelles et les droits.

ii) Les collectivités des Premières nations doivent être libres de choisir elles-mêmes si et de quelle manière les principes du marché libre (comme la propriété privée individuelle) devraient s'appliquer aux terres des réserves. L'autonomie gouvernementale devrait se réaliser d'une manière qui tient compte de la diversité culturelle et linguistique des Premières nations du Canada. Dans le contexte de la Constitution canadienne, nous devrions être disposés à accepter des compromis flexibles pour la protection de la langue et de la culture dans le cadre d'accords d'autonomie gouvernementale.

iii) Le Parti conservateur croit que le gouvernement ne devrait pas négocier des revendications territoriales si la primauté du droit n'est pas respectée.

78. Transparence dans les affaires autochtones

i) Les Canadiens autochtones et non autochtones ont droit à une reddition de comptes et à une transparence totale en ce qui concerne toutes les dépenses de fonds publics pour les programmes, services et transferts intergouvernementaux aux Autochtones. Les Autochtones, comme les autres Canadiens, doivent pouvoir faire appel rapidement à une intervention policière et judiciaire pour contester et vérifier tout exercice de l'autorité gouvernementale (autochtone ou non autochtone) qui est illégal, qui découle de la corruption ou qui constitue un abus de pouvoir.

ii) Le vérificateur général devrait avoir le pouvoir d'examiner les dépenses des gouvernements autochtones et des organismes autochtones qui bénéficient des fonds publics.

79. Respect du cadre constitutionnel canadien

i) Notre nation est régie par la *Loi constitutionnelle*, selon laquelle la *Charte des droits et libertés* protège et défend les droits de tous les citoyens. Notre avenir commun en tant que pays doit reposer sur l'application universelle de ce cadre.

ii) Tous les droits autochtones reconnus en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* doivent être attribués à l'intérieur des limites de la *Loi constitutionnelle* et la *Charte*, avec la protection entière des droits à l'égalité, tels que les droits des femmes, pour les Canadiens autochtones et non autochtones. Les lois, politiques et programmes futurs liés aux Autochtones doivent refléter un équilibre entre les droits collectifs des Canadiens autochtones en vertu de l'article 35 de la *Loi constitutionnelle* et les droits individuels à l'égalité enchâssés dans la *Charte* – qui protègent tous les Canadiens – autochtones et non autochtones. Les Canadiens autochtones ont droit à tous les avantages de la citoyenneté canadienne et à la pleine protection de la *Charte* – dans des domaines comme les débouchés économiques, la prestation des services de santé, la sécurité collective, les droits des femmes, le respect de la primauté du droit, et l'éducation et la protection des enfants. Le Canada doit évoluer d'une manière qui assure une égalité et une fonctionnalité constitutionnelles.

80. Cadre pour le règlement des revendications territoriales globales et les ententes d'autonomie gouvernementale

Il faut chercher un règlement de toutes les « revendications territoriales globales » à la lumière d'un cadre clair qui établit un équilibre entre les droits des demandeurs autochtones et les droits du Canada – en particulier, les règlements négociés doivent mettre en équilibre les besoins économiques et sociaux des

Canadiens autochtones et la nécessité pour le Canada de conclure des ententes sûres et finales. Les ententes d'autonomie gouvernementale doivent refléter la nécessité pour le Canada de mettre en place des structures institutionnelles efficaces et pratiques, et d'assurer une « harmonie constitutionnelle » de manière à ne pas nuire à la gouvernance globale au Canada.

81. Règlement des revendications particulières et des poursuites en cours contre l'État fédéral

Le gouvernement fédéral devrait adopter, de manière prioritaire, des mesures visant à réduire l'arriéré de revendications « particulières », de manière à rendre justice aux demandeurs autochtones, tout en assurant une certitude pour l'État, l'industrie et les Canadiens non autochtones. En ce qui concerne la réforme institutionnelle liée aux revendications particulières, il faudrait aller de l'avant de manière à régler ces revendications en temps opportun. Il faudrait élargir la compétence de la Cour fédérale, et réduire le pouvoir arbitraire du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien et de la politique sur les revendications particulières de façon à éliminer le conflit d'intérêts inhérent de l'État fédéral en ce qui a trait au règlement des « revendications particulières ».

82. Vérification des résultats des affaires autochtones

- i) Le gouvernement fédéral, en consultation avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones, devrait ordonner une vérification indépendante de tous les fournisseurs de services sociaux aux communautés autochtones afin de déterminer quelles mesures d'efficacité, s'il y a lieu, sont utilisées et si les programmes offrent les résultats attendus.
- ii) Le gouvernement fédéral devrait collaborer avec les provinces, les territoires et les leaders autochtones afin de créer un organe de coordination tripartite chargé d'élaborer une stratégie de coordination de l'ensemble des programmes et services fournis aux communautés autochtones.
- iii) Le vérificateur général du Canada et les vérificateurs généraux des provinces devraient inclure une évaluation des résultats obtenus et une responsabilisation financière dans leurs rapports de vérification sur les services aux Autochtones.

83. Droit foncier des Premières nations

- i) Le Parti conservateur appuie la mise en œuvre d'un régime de propriété qui encouragerait les prêts pour les logements privés et les entreprises. Cela offrira des possibilités économiques et améliorera la liberté individuelle.
- ii) Nous sommes en faveur de l'élaboration, en collaboration avec les Premières nations, d'une loi sur la propriété foncière des Premières nations qui transférerait les titres fonciers des réserves de l'État fédéral aux Premières nations qui le souhaitent.



84. Biens matrimoniaux des Premières nations

Le Parti conservateur du Canada appuie, conjointement avec les Premières nations, la création d'un code sur les biens matrimoniaux afin de protéger les conjoints et les enfants en cas de rupture de mariage.

85. Choix en matière d'éducation pour les Premières nations

Le Parti conservateur du Canada propose, là où c'est disponible et avec l'accord de toutes les parties, y compris les autorités provinciales, d'offrir aux Premières nations de choisir leur mode d'enseignement.



M) JUSTICE PÉNALE

86. Principes de justice

Le Parti conservateur est en faveur de la réorientation de la justice pénale et des services de maintien de l'ordre afin de traiter comme une priorité première la protection de la société par la prévention du crime. De plus, nous sommes en faveur de mettre l'accent sur les besoins et les droits des victimes.

Le PCC appuie le système de justice canadien tel que défini dans notre Charte canadienne des droits et libertés et la Constitution du Canada et il n'appuie pas un système de justice parallèle qui contreviendrait à nos libertés et nos droits existants.

87. Contrevenants dangereux

Le Parti conservateur croit que le gouvernement a l'obligation de renforcer la confiance des Canadiens envers la capacité de notre système juridique de bien juger les contrevenants dangereux afin que ces derniers ne soient pas libérés tant qu'ils représentent une menace pour la société.

i) Tout individu reconnu coupable de deux infractions entraînant la mort ou des blessures graves dans des cas distincts devrait être automatiquement considéré comme un contrevenant dangereux et devoir prouver qu'il ne présente plus un danger pour la société. Cela n'empêchera pas la Couronne de désigner comme un contrevenant dangereux tout autre individu répondant aux critères établis.

ii) Nous croyons que le gouvernement devrait donner le statut de contrevenant dangereux (et imposer une peine d'emprisonnement à vie exécutoire) à tout individu reconnu coupable d'une seconde infraction violente grave, d'une infraction liée au crime organisé, d'un acte de terrorisme ou d'une infraction grave impliquant le trafic de drogues.

88. Registre des prédateurs sexuels

i) Le Parti conservateur est en faveur de l'enregistrement de l'ensemble des prédateurs sexuels et des contrevenants dangereux désignés. Cet enregistrement devrait être rétroactif jusqu'à la date de la première condamnation.

ii) Le registre et ses services devraient prévoir les mesures suivantes :

- a) le prélèvement et la conservation obligatoires d'un échantillon d'ADN ;
- b) un réseau d'information, accessible à l'ensemble des forces policières et des services de libération conditionnelle, permettant de localiser (et de suivre) les personnes dont le nom figure dans le registre ;
- c) un système permettant d'emprisonner ceux qui ne respectent pas les conditions de leur libération avant leur procès.

89. Protection des femmes enceintes

Le Parti conservateur est en faveur d'une législation assurant que les individus qui violentent des femmes enceintes sont sujets à des peines additionnelles si l'enfant à naître est tué ou blessé dans le cadre du crime perpétré contre la mère.

90. Imposition des peines

Le Parti conservateur soutient :

- i) des peines minimales obligatoires pour les contrevenants violents et les récidivistes, et les gens reconnus coupables d'agression sexuelle sur mineur ;
- ii) que les peines pour des infractions multiples soient purgées de façon consécutive ;
- iii) l'élimination de la libération d'office (automatique) ;
- iv) la participation de la communauté et des victimes aux décisions de la Commission nationale des libérations conditionnelles ;
- v) que ceux qui demandent leur libération conditionnelle prouvent à la Commission nationale des libérations conditionnelles qu'ils sont réadaptés ;
- vi) que les juges ne considèrent plus l'emprisonnement comme mesure de dernier recours ; et
- vii) l'abrogation de la « clause de la dernière chance », enlevant ainsi la possibilité de libération conditionnelle avant 25 ans aux personnes condamnées à la prison à vie.

91. Armes à feu

Un gouvernement conservateur abolira la loi canadienne sur le registre des armes à feu d'épaule, très coûteuse, et collaborera avec les provinces et les territoires afin d'élaborer des programmes de contrôle des armes à feu rentables et conçus pour tenir les armes hors de portée de criminels tout en respectant le droit des honnêtes Canadiens de détenir et d'utiliser des armes à feu de manière responsable. Ces mesures comprendront : des peines minimales exécutoires pour l'utilisation criminelle d'armes à feu ; la surveillance stricte des individus considérés à haut risque ; une répression et des poursuites accrues en cas de contrebande ; des dispositions sur la sécurité de l'entreposage ; une formation sur la sécurité des armes à feu ; un système de vérification de la certification pour tous ceux qui souhaitent acquérir des armes à feu en toute légalité ; et le renforcement des effectifs policiers dans nos rues.

92. Crime organisé

Le Parti conservateur reconnaît que le crime organisé est en hausse partout au Canada, que les organisations criminelles internationales sont de plus en plus actives au Canada, faisant du blanchiment d'argent et du trafic de drogues illicites, et que ce phénomène traverse les frontières.

- i) Pour lutter contre ce fléau et assurer la sécurité des Canadiens au sein de leurs communautés, nous encourageons le gouvernement à :

- a) adopter, en collaboration avec les provinces, une stratégie nationale de lutte contre le crime organisé, ce qui comprend la formation d'un groupe de travail national conjoint sur la sécurité ;
- b) augmenter les ressources financières allouées à la GRC pour l'aider à lutter contre ces activités dans toutes les régions du pays ;
- c) proposer une modification au Code criminel afin d'inverser le fardeau de la preuve, de façon que les membres d'une organisation criminelle (et non pas la Couronne) aient à prouver au moment de la saisie que les biens n'ont pas été acquis dans le cadre d'actes criminels commis au nom du crime organisé. Des critères précis régiront cette mesure pour que le principe de la présomption d'innocence de l'accusé soit respecté ;
- d) renforcer la loi afin de poursuivre toute personne qui participe sciemment à des activités de contrefaçon en fabriquant, reproduisant et distribuant, important ou vendant des biens contrefaits.

ii) Nous croyons que le gouvernement fédéral, en collaboration avec les provinces et les territoires, devrait élaborer des stratégies de prévention dans le cadre de la lutte contre les gangs de rue.

93. Jeunes contrevenants

i) Le Parti conservateur est en faveur de mesures visant à tenir les jeunes contrevenants responsables devant leurs victimes et la communauté dans son ensemble. Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures assurant que les contrevenants violents ou les récidivistes dangereux de 14 ans et plus sont jugés comme des adultes.

ii) Le Parti conservateur encourage le gouvernement à collaborer avec les provinces et les territoires afin d'assurer que les stratégies d'identification précoces et d'intervention pour les jeunes à risque demeurent. Le système de justice pénale pour les jeunes permettra d'infliger des peines efficaces dissuadant le comportement criminel et donnant le sens des responsabilités aux jeunes contrevenants ; et offrant aux jeunes de meilleures chances de réadaptation.

94. Violence familiale

Le Parti conservateur croit que les conséquences de la violence familiale sont néfastes pour l'ensemble de la société. Le Parti conservateur est en faveur de sentences pour les actes de violence familiale qui reflètent notre conviction quant à la gravité de ces actes criminels, et à leurs effets sur les personnes, sur les familles et sur la collectivité. La protection des enfants dans des situations de violence familiale est capitale.

95. Protection de l'enfance

i) Le Parti conservateur soutient la protection de l'enfance par l'élimination de tous les moyens de défense utilisés pour justifier la possession de matériel de pornographie juvénile.

ii) Le Parti conservateur s'oppose à toute tentative de baisser l'âge de protection à moins de 16 ans.

iii) Le Parti conservateur croit que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le cyber-harcèlement des enfants en allouant plus de ressources au contrôle d'Internet, en augmentant les peines imposées aux cyber-harceleurs, et en prenant des mesures pour sensibiliser tous les Canadiens (en particulier les jeunes) à l'importance de la protection de la vie privée en ligne.

96. Registre des personnes disparues

i) Le Parti conservateur est en faveur de la création d'un registre national des personnes disparues afin d'aider à retrouver et à identifier les personnes portées disparues. Ce registre fonctionnerait de concert avec le Centre d'information de la police canadienne (CIPC) et les bases de données sur l'ADN existantes.

ii) Nous sommes en faveur de la rationalisation et de l'amélioration des systèmes informatiques existants, notamment les bases de données sur l'ADN, le CIPC et le registre sur les prédateurs sexuels.

iii) Nous croyons que le gouvernement fédéral devrait lutter contre le trafic de personnes en allouant à la GRC le personnel et les ressources requis pour lutter efficacement contre ce problème, et en établissant des peines plus sévères pour toutes les personnes impliquées dans cette forme d'exploitation humaine.

97. Exploitation sexuelle au Canada

i) Le Parti conservateur rejette la normalisation de la prostitution et déclare que les êtres humains ne sont pas des objets que l'on peut asservir, acheter et vendre; et

ii) Le Parti conservateur va élaborer une stratégie globale visant à aborder et à empêcher la légalisation de la tenue de maisons de débauche, de communications aux fins de prostitution et de l'usufruit de la prostitution.



N) COMMUNICATIONS

98. Système canadien de radiodiffusion

i) Le Parti conservateur croit à la stabilité de la présence canadienne dans un système de radiodiffusion varié et dynamique. Le système canadien de radiodiffusion devrait offrir un vaste choix de services de programmation canadiens et internationaux tout en respectant le contenu canadien. Le système devrait offrir un choix maximal au public et avoir la capacité d'utiliser de nouvelles technologies pour atteindre ses objectifs publics et privés.

ii) La SRC-CBC est une composante importante du système de radiodiffusion au Canada. Elle doit être un véritable radiodiffuseur public qui répond aux besoins des Canadiens. Nous assurerons que les services de la SRC-CBC sont axés sur son mandat de radiodiffuseur public.

iii) Nous reconnaissons le rôle capital joué par les radiodiffuseurs privés du Canada dans le cadre de leurs services de programmation locaux et régionaux, qui reflètent les réalités linguistiques et multiculturelles de notre pays. Les radiodiffuseurs et les fournisseurs de services du secteur privé sont d'abord et avant tout des entreprises et, à ce titre, ils doivent pouvoir être concurrentiels sur un marché de plus en plus fragmenté et mondial. Nous reconnaissons la nécessité d'une réglementation à la fois souple et prévisible.

iv) La politique canadienne en matière de radiodiffusion doit demeurer pertinente dans l'environnement actuel des communications et répondre aux demandes des Canadiens. Nous croyons que le gouvernement devrait examiner et mettre à jour la *Loi sur la radiodiffusion* pour assurer sa pertinence dans l'environnement technologique d'aujourd'hui. Nous croyons que le gouvernement devrait établir des directives et un cadre stratégique clairs, à l'échelle nationale, qui maximiseront la liberté de choix et assureront que la liberté d'expression est respectée. Le rôle joué par le CRTC dans la réglementation du contenu devrait être réduit afin d'éliminer les chevauchements avec les autres lois existantes.

99. Industrie canadienne de la production

Le Parti conservateur reconnaît que le milieu de la création, par le canal de la production cinématographique et des médias électroniques, façonne l'identité du Canada et des Canadiens. L'industrie de la production doit être renforcée pour participer à un marché mondial et devenir une industrie autonome et prospère qui emploie une main-d'œuvre qualifiée.

100. La connexion Internet

Le Parti conservateur reconnaît l'importance vitale de la connexion Internet pour la pleine participation des Canadiens à la communauté économique, sociale et culturelle mondiale. Le gouvernement devrait créer un environnement qui encourage le secteur privé à investir pour étendre l'infrastructure à large bande, surtout dans les milieux ruraux et éloignés du Canada.



O) CÉLÉBRER LA DIVERSITÉ DU CANADA

101. Principes sur la diversité

Le Parti conservateur croit que la société multiculturelle du Canada est une réalité précieuse et reconnaît la nécessité d'encourager la compréhension et l'égalité des chances, tout en s'attendant à ce que les Canadiens adoptent les valeurs communes du Canada comme l'égalité, la démocratie et la primauté du droit.

102. Multiculturalisme

Le Parti conservateur reconnaît la composition riche et diversifiée de la population canadienne, ainsi que la contribution de ces collectivités à notre histoire et au mode de vie des Canadiens. Le gouvernement devrait s'assurer que chaque collectivité peut améliorer le Canada et y contribuer, sans discrimination ni obstacles.

103. Langues officielles

Le Parti conservateur croit que les langues officielles au Canada constituent un avantage unique et important sur le plan social et économique, qui profite à l'ensemble des Canadiens. Nous reconnaissons et soutenons l'importante contribution des communautés linguistiques minoritaires au Canada.

i) Nous soutenons la *Loi sur les langues officielles*, garantissant que l'anglais et le français ont égalité de statut, ainsi que des droits et privilèges égaux en ce qui a trait à leur usage dans l'ensemble des institutions du Parlement et du gouvernement du Canada.

ii) Nous encourageons le gouvernement à continuer à collaborer avec les provinces et les territoires en vue d'accroître les possibilités pour les Canadiens d'apprendre et d'utiliser les deux langues officielles.



P) CULTURE ET PATRIMOINE CANADIENS

104. Principes sur le patrimoine

Le Parti conservateur affirme le rôle du gouvernement fédéral dans la préservation du patrimoine naturel et historique du Canada (par exemple, les parcs nationaux, les musées et les sites historiques) pour le bénéfice et le plaisir de tous et afin de rappeler constamment à tous les Canadiens notre héritage commun.

105. Arts et culture

i) Le Parti conservateur soutient les arts, la culture et le patrimoine diversifié du Canada. La reconnaissance du fait que la langue fait partie intégrante de notre culture et de notre patrimoine devrait être le fondement du processus décisionnel concernant le milieu culturel et artistique. Nous encourageons le gouvernement à reconnaître la nature culturelle diversifiée du Canada et son histoire commune, et à prendre cela en considération quand il cherche à améliorer les possibilités et l'accessibilité aux marchés national et international de nos œuvres de création.

ii) Nous croyons que l'aide gouvernementale devrait être liée à la reddition de comptes, à la transparence et à la viabilité. Nous croyons qu'un examen continu est requis pour assurer que les programmes et les politiques atteignent leurs objectifs, sont fondés sur le mérite, et sont libres de toute ingérence politique. Les arts, la culture et le patrimoine enrichissent énormément la société canadienne et ont un impact positif sur la vie de nombreux Canadiens.

iii) Nous soutenons les mesures, y compris celles prises par l'intermédiaire du régime fiscal, qui encouragent les dons par les particuliers et les sociétés à l'intention du milieu des arts et de la culture.

106. Sport amateur

Le Parti conservateur reconnaît l'importance de la promotion du sport amateur afin de créer et de laisser un héritage dans les communautés locales, et d'aider les générations d'athlètes futures. Nous voulons soutenir et intensifier la participation aux événements sportifs locaux et internationaux de premier plan. Un investissement dans le sport amateur est un investissement dans les futurs leaders canadiens et permet d'envoyer des représentants du Canada dans le monde entier.



Q) CANADA RURAL

107. Principes ruraux

Le Canada rural joue un rôle essentiel dans la vie sociale et économique du Canada, contribuant à près de 15 % du PIB du Canada et à 40 % de nos exportations. Le Parti conservateur croit que l'agriculture, l'agroalimentaire, les pêches, les mines, le tourisme et la foresterie – secteurs qui appuient les communautés rurales du Canada – doivent être une priorité pour le gouvernement fédéral.



R) AGRICULTURE

108. Principes agricoles

Le Parti conservateur considère l'industrie agricole comme un secteur économique stratégique du Canada. Nous reconnaissons que des régions et des secteurs industriels ont certains avantages concurrentiels en matière de production agricole. L'élaboration et le soutien continu de la politique nationale sur l'agriculture vont continuer à refléter notre conviction qu'il n'existe pas de solution unique. La politique agricole doit être élaborée uniquement en consultation avec les producteurs agricoles. Les agriculteurs d'aujourd'hui sont des exploitants d'entreprise, et l'imposition d'une politique pouvant avoir des effets indésirables sur cette communauté de gens d'affaires aurait des conséquences négatives et serait contraire aux principes du Parti conservateur. L'équilibre entre la responsabilité financière et des programmes de soutien efficaces est une priorité première pour ce Parti.

i) *Alimentation.* L'alimentation est l'une des premières nécessités de la vie, et nous croyons que le gouvernement doit assurer que l'approvisionnement en aliments au Canada est salubre, sécuritaire et durable. Nous devrions chercher à être parmi les meilleurs du monde en ce qui a trait à la sécurité de l'approvisionnement. Nous encourageons des mesures pour assurer l'étiquetage exact des ingrédients et du ou des pays d'origine, et une vérification de sécurité plus stricte des produits alimentaires importés.

ii) *Exportation et diversification.* Dans le but d'assurer la sécurité de l'approvisionnement en aliments au Canada, nous sommes en faveur de l'autosuffisance de la production alimentaire nationale, ce qui comprend une plus grande diversification des types d'aliments et de produits agricoles. Nous encourageons le gouvernement à chercher à améliorer les possibilités d'exportation de tous les produits agricoles, en insistant sur les marchés de produits transformés et finis. Dans le cadre de la diversification, la valeur ajoutée et la fabrication créeront de nouveaux emplois dans les communautés respectives et au Canada.

iii) *Durabilité.* Si nous voulons assurer la durabilité à long terme de l'approvisionnement en aliments au Canada, la production agricole doit être durable à la fois sur les plans économique et environnemental. Nous croyons que l'utilisation responsable des terres et un bon rendement sur la production alimentaire vont de pair. Pour atténuer les conséquences négatives de situations imprévues, nous allons continuer à offrir aux producteurs des outils économiques novateurs comme des comptes de stabilisation pour leur permettre de réagir aux fluctuations du marché et de gérer les risques posés par les conditions météorologiques et la maladie.

iv) *Économie rurale.* Alors que la base agricole de l'économie rurale s'érode, l'infrastructure suit la même voie dans les petites communautés. Pour préserver le tissu social du Canada rural, nous encourageons le gouvernement à faire la promotion de la diversité et du développement responsable dans les petites villes et les villages en encourageant l'innovation dans le démarrage de petites entreprises permettant de garder ces communautés en vie.

109. Accords commerciaux agricoles

Le Parti conservateur encourage le gouvernement à continuer à chercher à conclure des accords commerciaux bilatéraux et multilatéraux qui amélioreront l'accès au marché des produits agricoles canadiens et réduiront les subventions étrangères qui perturbent le commerce et la production.

110. Commission canadienne du blé

Un gouvernement conservateur donnera aux agriculteurs la liberté de prendre leurs propres décisions individuelles de commercialisation et de transport ainsi que de diriger et structurer les organisations de producteurs et d'y participer volontairement.

111. Gestion des approvisionnements

Le Parti conservateur croit qu'il est dans l'intérêt du Canada et du secteur agricole que les industries sujettes à la gestion des approvisionnements demeurent viables. Un gouvernement conservateur appuiera la gestion des approvisionnements et son objectif d'offrir aux consommateurs un produit de grande qualité à un bon prix et avec un rendement raisonnable pour le producteur.



S) PÊCHES

112. Pêches

i) Le Parti conservateur encourage le gouvernement à travailler en collaboration avec les provinces et les territoires dans l'ensemble des régions du pays afin de mettre l'accent sur la protection et l'accroissement de tous les stocks de poisson. Cela doit être fait afin de répondre aux besoins des Canadiens, plutôt que de réduire les activités de pêche et de transformation pour s'adapter aux pêches en déclin et mal gérées.

ii) Nous encourageons le gouvernement à jouer un rôle de premier plan dans le cadre de négociations internationales avec d'autres pays pêcheurs en vue d'assurer une cogestion des stocks partagés et de mettre fin aux abus de pêche, y compris la surpêche étrangère. Nous encourageons le gouvernement à maintenir son engagement à s'occuper de la gestion de la conservation des stocks sur le nez et la queue des Grands Bancs et du Bonnet flamand. Nous reconnaissons que le poisson constitue une ressource renouvelable qui peut être rétablie et maintenue par un investissement adéquat dans la science et la gestion.

iii) Nous croyons à des investissements importants dans notre base de connaissances scientifiques et à des décisions fermes et justes, basées sur des faits, à l'aide d'un régime de réglementation et d'application permettant l'exécution des fonctions nécessaires. Les responsabilités doivent venir des régions participantes où un plus grand nombre de décisions doivent être prises, afin que les stocks naturels, de même que l'aquaculture, puissent être gérés de façon appropriée.

iv) Nous encourageons le gouvernement à collaborer avec toute province ou tout territoire intéressé afin d'améliorer et de rationaliser les mécanismes de gestion provinciale des pêches.

v) Nous croyons que le gouvernement doit continuer à soutenir l'industrie de la chasse au phoque en éliminant les interdictions internationales injustes imposées aux produits du phoque canadiens.

113. Transport maritime

i) Le Parti conservateur appuie le maintien des phares, de leur personnel et de leurs aides à la navigation. Les phares contribuent de manière importante à la souveraineté canadienne, assurent la sécurité du public – notamment les plaisanciers et les kayakistes –, constituent une présence essentielle pour la surveillance des hydravions et la circulation maritime, et aident à lutter contre la contrebande.

ii) Nous reconnaissons également la valeur historique des phares et soutenons le concept selon lequel ce sont des infrastructures et du personnel bien placés qui peuvent contribuer à la collecte de données scientifiques et à d'autres fins.

T) IMMIGRATION ET RÉFUGIÉS

114. Principes sur l'immigration

Le Parti conservateur appuie un système non partisan, accueillant et bien géré pour l'immigration au Canada, fondé sur les éléments suivants :

- i) un processus équitable, transparent et efficient, permettant de gagner le respect et la confiance des Canadiens et de la communauté internationale ;
- ii) des mesures sensibles pour aider à la réunification des familles ;
- iii) assurer que le Canada réussit à encourager les immigrants qualifiés et leurs conjoints et enfants à faire du Canada leur destination de premier choix ;
- iv) un processus clair, pratique et efficient pour que les immigrants obtiennent des équivalences pour les compétences, la formation et l'expérience acquises à l'étranger ;
- v) répondre aux besoins de financement adéquat à long terme des fournisseurs de services d'établissement ;
- vi) maintenir la tradition humanitaire du Canada, selon laquelle il offre asile aux réfugiés.

115. Soutien à l'établissement

Le Parti conservateur veut assurer que les immigrants ont les meilleures occasions possibles de contribuer au mieux-être économique et social du Canada. Le soutien fourni par les organismes d'établissement et la communauté dans son ensemble joue un rôle important. Le Parti conservateur croit :

- i) à la collaboration avec les provinces et les municipalités sur une politique concernant le soutien à l'établissement des immigrants ;
- ii) au traitement du besoin de ressources adéquates et équitables nécessaires pour assurer l'enseignement des langues (afin de permettre aux immigrants d'être pleinement fonctionnels dans l'une des deux langues officielles), à l'encouragement à l'adaptation aux valeurs et traditions canadiennes et au mentorat dans la communauté, à l'amélioration des compétences en matière de recherche d'emploi et à d'autres services d'établissement en vue de répondre aux besoins des immigrants, ce qui comprend les enfants ;
- iii) à la rationalisation du processus de financement pour assurer une meilleure stabilité du financement et permettre aux fournisseurs de services d'établissement de faire une planification à long terme ;
- iv) à l'examen de la faisabilité de réserver des fonds fédéraux pour les services d'établissement qui suivent le déplacement des nouveaux arrivants d'une région à l'autre.

116. Immigration de travailleurs temporaires

Le Parti conservateur reconnaît que les travailleurs temporaires peuvent être une source précieuse d'immigrants potentiels en raison de leur expérience de travail au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i) poursuivre le développement de projets pilotes visant à donner suite aux graves pénuries de main-d'œuvre dans des secteurs et régions précis du pays, et attirant des travailleurs temporaires au Canada ;
- ii) examiner des façons de faciliter la transition des travailleurs étrangers du statut de temporaires à celui de permanents ;
- iii) chercher à assurer que les travailleurs temporaires, en particulier les travailleurs saisonniers, ont droit aux mêmes protections, selon des normes d'emplois minimales, que les travailleurs canadiens.

117. Demandes, permis et frais d'établissement

Le Parti conservateur soutient les changements fondamentaux apportés au processus de demande, lesquels minimisent le stress et l'incertitude vécus par les demandeurs et leur famille, tout en diminuant l'arriéré des demandes et en répondant aux besoins économiques du Canada. Nous soutenons également la réduction des frais d'établissement des nouveaux immigrants.

Nous croyons que le gouvernement devrait :

- i) assurer que Citoyenneté et Immigration Canada dispose du personnel, de la formation et des ressources adéquats pour améliorer le traitement des demandes des personnes désirant venir au Canada ;
- ii) réorganiser le processus de demande pour que les demandeurs aient de l'information précise quant à ce qui les attend, puissent facilement obtenir de l'information sur le statut de leur dossier et reçoivent un service courtois et professionnel ;
- iii) annuler la politique du Parti libéral consistant à séparer les couples mariés pendant le traitement de la demande du partenaire sans statut légal ;
- iv) donner la citoyenneté canadienne automatique aux enfants adoptés à l'étranger par des parents canadiens une fois que l'adoption est finale ;
- v) offrir des options comme le dépôt d'un cautionnement pour augmenter les taux d'acceptation des visites familiales et autres visites spéciales, tout en protégeant l'intégrité du système contre le resquillage ;
- vi) réduire le besoin de permis de séjour temporaires (PST) émis par le ministre en rendant le processus de demande plus équitable et plus efficient, et rendre l'utilisation des PST par le ministre transparente et responsable, par un processus d'examen indépendant ;
- vii) éviter d'utiliser le terme « résident » ou « résidence » dans les visas temporaires, d'étudiants et de visiteurs afin d'assurer une plus grande certitude quant aux personnes qui visitent temporairement le Canada.

118. Reconnaissance des titres de compétences étrangers

Le Parti conservateur croit qu'il faut offrir aux nouveaux immigrants les meilleures chances d'utiliser leur éducation et leur expérience ici au Canada. Nous considérons que c'est une question d'équité pour les nouveaux arrivants et leur famille, ainsi qu'un moyen d'assurer que le Canada bénéficie pleinement de l'immigration.

- i) Nous soutenons la collaboration avec les provinces afin d'élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, un processus permettant d'évaluer les normes des pays d'origine afin d'établir un système pratique pour l'évaluation et la reconnaissance des titres de compétences et de l'expérience.
- ii) Nous soutenons la collaboration avec les provinces pour :
 - a) assurer que les examens d'équivalence sont équitables et reflètent avec exactitude le niveau de compréhension attendu des individus formés au Canada ;
 - b) élaborer, en consultation avec des associations professionnelles et commerciales canadiennes, des critères pour l'obtention d'un statut professionnel équivalent au Canada, et des programmes de transition pour faciliter l'intégration des immigrants au milieu de travail du Canada.
- iii) Nous soutenons que le processus afférent aux titres de compétences doit être divulgué aux demandeurs par le personnel de l'immigration travaillant à l'étranger et sur le site Web de Citoyenneté et Immigration Canada.
- iv) Nous soutenons que les étudiants étrangers diplômés de collèges et d'universités canadiens reconnus doivent être encouragés à demeurer et à travailler au Canada.
- v) Nous soutenons l'élaboration d'un meilleur système pour identifier les besoins du marché du travail canadien et d'un système de pointage plus souple afin d'assurer que ces besoins peuvent être satisfaits.

119. Détermination du statut de réfugié

Le Parti conservateur est fier de la tradition humanitaire canadienne selon laquelle nous offrons asile à ceux qui ont dû fuir leur patrie, et nous accueillons les réfugiés au Canada. Nous croyons que le gouvernement devrait promouvoir l'intégrité et l'équité de notre système de détermination du statut de réfugié, et assurer que les décisions sont prises rapidement et conformément au processus. Nous croyons que la procédure d'appel actuelle est déficiente et beaucoup trop lente.

Le Parti conservateur croit :

- i) à la rationalisation du processus de validation des revendications du statut de réfugié ;
- ii) que, quand la Commission de l'immigration et du statut de réfugié détermine que des demandeurs d'asile ne sont pas admissibles en tant que réfugiés véritables, ces gens doivent être escortés hors du Canada en temps opportun et recevoir l'information dont ils ont besoin pour entreprendre le processus approprié pour demander un permis d'immigration à partir de l'étranger ;
- iii) à l'accord d'une plus grande priorité aux réfugiés identifiés conformément à la Convention des Nations Unies relative au statut des réfugiés ;
- iv) à la mise en œuvre d'une procédure entièrement fondée sur le mérite pour les nominations à la Commission de l'immigration et du statut de réfugié ; et
- v) à l'élaboration d'une procédure d'appel équitable et opportune pour la revendication du statut de réfugié.

U) AFFAIRES ÉTRANGÈRES

120. Passage de clandestins

Un gouvernement conservateur adoptera une approche proactive pour réduire le passage de clandestins à l'étranger au moyen de sanctions et de l'interruption judiciaire d'activités de migration clandestine vers le Canada; et il fera la promotion d'un gouvernement démocratique et responsable dans ces régions du monde d'où proviennent les réfugiés.

121. Principes sur les affaires étrangères

Le Parti conservateur est en faveur d'une politique étrangère qui protège la souveraineté et l'indépendance du Canada, défend nos intérêts nationaux (politiques, économiques et stratégiques), contribue à la défense et à la sécurité collectives, soutient les principes démocratiques et les droits de la personne, et aide le développement international.

i) Nous croyons que le gouvernement devrait reconnaître l'importance d'une dimension éthique en matière de politique étrangère et défendre les valeurs massivement soutenues par les Canadiens.

ii) Nous croyons que les relations internationales du Canada et les politiques commerciales et sur l'aide étrangère devraient défendre les intérêts économiques du pays, tout en respectant les droits de la personne et la liberté individuelle.

iii) Nous croyons que le gouvernement devrait intégrer notre politique étrangère aux politiques en matière de commerce et de défense nationale.

iv) Nous croyons que le gouvernement devrait prendre des mesures décisives pour lutter contre le trafic de personnes et jouer un rôle de premier plan dans le développement d'accords et de protocoles internationaux contre le trafic de personnes.

122. Aide étrangère – Aide publique au développement

Le Parti conservateur croit aux avantages inhérents de l'aide au développement pour les Canadiens et le reste du monde. L'aide au développement doit être ancrée dans l'expression des valeurs canadiennes et accordée en fonction des intérêts stratégiques du Canada, tel qu'il est défini dans une politique étrangère intégrée.

i) Nous nous engageons à consolider le bilan du Canada en matière d'aide étrangère. Nous soutenons l'adoption d'une loi qui permettra au Parlement de définir un cadre législatif relatif à l'enveloppe de dépenses de l'Aide publique au développement du Canada (APD). Cette mesure législative prévoira un mandat clair en ce qui a trait à l'aide au développement ; aux mécanismes assurant la cohérence de la politique, du processus de surveillance, de la reddition de comptes et du rapport au Parlement ; et à une plus grande transparence.

ii) Nous soutenons une plus grande efficacité des initiatives du gouvernement canadien en matière d'aide humanitaire. Pour y parvenir, nous encourageons l'adoption de critères bien définis à l'égard des pays bénéficiaires.

iii) Nous croyons que l'Agence canadienne de développement international (ACDI) devrait avoir les pouvoirs nécessaires pour faire le suivi et rendre compte des dépenses et des montants affectés à l'Aide publique au développement, afin d'assurer qu'elle atteint les objectifs en matière de réduction de la pauvreté, de respect des droits de la personne et de bonne gouvernance. L'ACDI devrait avoir la responsabilité de publier un rapport annuel afin de maintenir le soutien public aux augmentations de l'APD et d'améliorer la transparence et la reddition de comptes.

iv) Nous soutenons les mesures pour assurer que l'enveloppe de dépenses de l'APD augmentera d'une façon stable et prévisible, en particulier le cadre pour l'augmentation de la contribution du Canada au monde en développement, selon lequel l'aide doublera d'ici 2012.

v) Nous croyons que l'ACDI doit informer l'industrie canadienne quand et où elle offre une aide financière. Cela assurera que les entreprises canadiennes ont la possibilité de soumissionner au moment des appels d'offres.

123. Rôle du Parlement dans les affaires étrangères

Le Parti conservateur croit que le Parlement doit être responsable de la supervision efficace de l'application de la politique étrangère canadienne et de la participation des Forces canadiennes aux opérations à l'étranger.

124. Traités internationaux

Le Parti conservateur soutient la pratique consistant à assurer que le Parlement est pleinement informé et consulté avant que des mesures exécutoires soient prises relativement à tout nouveau traité international majeur. Les provinces devraient également être pleinement consultées si ces traités ont des répercussions directes sur leur pouvoir et leurs finances, dans leurs domaines de responsabilité.

V) DÉFENSE NATIONALE ET SÉCURITÉ

125. Stratégie de défense « Le Canada d'abord »

Le Parti conservateur croit que la politique de défense du Canada a pour but de mieux défendre les intérêts nationaux – la sécurité de la nation canadienne et la prospérité économique de la population canadienne – conformément aux valeurs des Canadiens. Pour l'ensemble de nos activités dans le domaine de la politique de défense, nous appliquerons cette mesure fondamentale à l'égard des intérêts nationaux et nous ferons la promotion de la Stratégie de défense « le Canada d'abord » (SDCD).

i) Nous soutenons la SDCD pour les raisons suivantes :

a) La SDCD précise clairement les tâches prioritaires des Forces armées : la surveillance et le contrôle du territoire canadien et la protection du Canada et des Canadiens ; un partenariat solide et fiable avec les États-Unis dans le cadre de la défense de l'Amérique du Nord ; et un solide leadership pour les opérations de sécurité et de stabilité internationales.

b) La SDCD est une stratégie de 20 ans soutenue par un financement à long terme visant à renforcer les quatre piliers de la défense : le personnel, l'équipement, l'état de préparation et l'infrastructure. La Stratégie prévoit une augmentation équilibrée pour ces quatre piliers, notamment l'amélioration de la force du personnel des FC et le remplacement de tous les systèmes d'équipement majeur par de nouvelles plates-formes de capacité accrue.

c) La SDCD non seulement améliore la capacité de nos Forces armées, mais donne à nos soldats, nos marins et nos aviateurs le meilleur équipement qui soit, le plus moderne, pour effectuer les tâches qui leur sont assignées. L'augmentation du personnel réduira le stress des militaires et de leurs familles ; l'augmentation du financement pour la préparation assurera une formation plus ciblée et plus efficace ; et l'amélioration de l'infrastructure améliorera le mode de vie de la communauté militaire.

d) La SDCD donne à l'industrie canadienne une occasion unique, par un financement et des délais prévisibles, de faire une planification et une préparation à long terme du développement de l'équipement et des systèmes de soutien à nos Forces armées. La Stratégie aidera l'industrie canadienne de la défense à maintenir sa position de choix dans de nombreux domaines technologiques de pointe, tout en offrant des emplois de qualité à des milliers de Canadiens, partout au pays.

ii) Nous soutenons pleinement les mesures prises rapidement par le gouvernement pour répondre à certaines des priorités les plus pressantes en matière de défense : le transport aérien stratégique et tactique pour les tâches de sauvetage opérationnel et humanitaire ; le renforcement de la présence du Canada dans l'Arctique ; et l'apport à nos forces déployées en Afghanistan des outils dont elles ont besoin pour établir la sécurité et maximiser leur propre protection dans le cadre du soutien à l'OTAN et au gouvernement de l'Afghanistan.

iii) Nous soutenons pleinement le renouvellement de l'engagement ferme du gouvernement envers le NORAD et une coopération accrue avec les États-Unis, par l'intermédiaire de Commandement Canada,

pour la surveillance et le contrôle de nos côtes et une meilleure coordination de l'intervention en cas de catastrophe.

126. Anciens combattants

Le Parti conservateur croit que le gouvernement devrait s'engager à offrir les meilleurs services et avantages possibles aux anciens combattants et à leur famille, en reconnaissance des services rendus au Canada. Le Parti conservateur s'engage également à honorer les réalisations et les sacrifices des anciens combattants canadiens par la sensibilisation de la population et des événements et monuments commémoratifs.

i) Nous soutenons la *Déclaration des droits des anciens combattants* pour assurer que tous les conflits impliquant des anciens combattants sont traités rapidement, équitablement et avec la présomption en faveur des droits des anciens combattants. Le Parti conservateur considère cela comme un élément important de l'engagement national à traiter nos anciens combattants avec respect.

ii) Nous nous engageons à assurer que les anciens combattants des guerres et des missions de maintien de la paix auxquelles a participé le Canada reçoivent leurs pensions d'anciens combattants et des soins de santé en temps opportun.

iii) Nous nous engageons à assurer que les hôpitaux pour anciens combattants et les ailes des hôpitaux civils réservées aux anciens combattants sont en parfait état de fonctionnement.

iv) Nous sommes en faveur de la réforme continue du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) pour qu'il réponde plus efficacement aux besoins des anciens combattants.

v) Nous étendrions immédiatement les services du Programme pour l'autonomie des anciens combattants aux veuves et aux veufs de tous les anciens combattants de la Seconde Guerre mondiale et de la guerre de Corée, sans tenir compte du moment du décès des anciens combattants ou de la durée pendant laquelle ils ont reçu une allocation avant leur décès.

vi) Nous examinerions des mesures pour assurer que les trésors militaires nationaux sont conservés au Canada en tant que partie intégrante de notre patrimoine national.

vii) Nous entreprendrions immédiatement une révision complète du ministère des Anciens combattants afin de l'aligner sur les besoins actuels des anciens combattants qui ont participé à des conflits et à des missions de maintien de la paix. Cela comprendrait l'établissement d'une norme sur la prestation des services, par exemple les examens, le paiement de services, etc.

viii) Un gouvernement conservateur continuera à veiller à ce que les anciens combattants canadiens reçoivent les prestations et les services qu'ils méritent après une vie de dévouement pour leur pays.

127. Sécurité

Le Parti conservateur croit que le Canada a un intérêt direct dans un monde plus stable et plus sécuritaire. Notre gouvernement doit être en mesure de traiter de questions complexes touchant la sécurité internationale afin de protéger nos citoyens et de s'acquitter de responsabilités plus vastes.



- i) Nous nous engageons à assurer une meilleure collaboration entre les organismes de sécurité et de renseignement canadiens afin de mieux protéger les Canadiens contre les menaces internes et externes à la sécurité et à l'économie dans un environnement mondial changeant et instable. Le Canada ne doit pas être un asile pour les terroristes internationaux.
- ii) Nous croyons que le gouvernement devrait envisager la création d'un organisme canadien du renseignement national pour coordonner les renseignements existants provenant de l'ensemble des sources, en vue de fournir au premier ministre, aux ministres de premier plan et aux hauts fonctionnaires des informations et des évaluations sur le renseignement national. La création d'un nouvel organisme canadien de renseignement national devrait être inspirée des Secrétariats de la Sécurité et du renseignement et du Bureau de l'évaluation internationale, du Bureau du Conseil privé.
- iii) Nous croyons que le gouvernement devrait étudier la faisabilité de la création d'un comité composé de hauts fonctionnaires et de députés de l'opposition officielle (tenus au secret sous serment au besoin) pour examiner en profondeur et surveiller les activités de l'organisme de renseignement national, au moyen de séances confidentielles et de séances à huis clos le cas échéant, et envisager d'établir que le chef de l'organisme de renseignement national soit confirmé par le Parlement et comparaisse devant le comité au besoin.
- iv) À la suite des événements du 11 septembre, nous croyons que le gouvernement devrait continuer à augmenter la collecte de renseignements étrangers et la capacité analytique du Service canadien du renseignement de sécurité (SCRS), du ministère de la Défense nationale et du Centre de la sécurité des télécommunications.
- v) Nous croyons que le gouvernement devrait continuer à travailler avec nos partenaires nord-américains afin de coordonner les efforts déployés pour assurer notre sécurité individuelle et collective et notre prospérité économique, en mettant l'accent sur la protection de nos eaux nordiques.
- vi) Les responsabilités liées à une Garde côtière canadienne revitalisée devraient faire partie intégrante du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile. Dans le cadre des mesures visant à accroître la sécurité maritime, le gouvernement devrait rétablir la Police des ports en tant qu'unité de la GRC, et accroître la surveillance des côtes et des Grands Lacs.
- vii) Nous croyons que le gouvernement devrait s'engager à assurer que des organismes comme le SCRS, la GRC, l'Agence des services frontaliers du Canada et la Garde côtière sont dotés de ressources adéquates en main-d'œuvre et en matériel.



W) UNE DÉMOCRATIE FORTE – ÉLABORATION CONTINUE DES POLITIQUES

128. Principes sur l'élaboration des politiques

Le Parti conservateur croit qu'une vraie démocratie inclut la participation active de tous les citoyens aux affaires du pays. Nous nous engageons à tenir de vastes consultations avec les citoyens, partout au Canada, afin de maintenir le processus d'élaboration continue des politiques et d'assurer que les députés bénéficient de la pleine participation de tous les Canadiens et de toutes les Canadiennes.

Parti conservateur du Canada

130, rue Albert, bureau 1720
Ottawa (Ontario)
K1P 5G4

Sans frais : (866) 808-8407
Tél : (613) 755-2000
Fax : (613) 755-2001



Conservative Party of Canada

130 Albert Street, Suite 1720
Ottawa, Ontario
K1P 5G4

Toll free: (866) 808-8407
Phone: (613) 755-2000
Fax: (613) 755-2001